

can-am

Série DS 70^{MC} 90^{MC}

NON

GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend
des informations sur la sécurité,
le véhicule et son entretien

⚠ AVERTISSEMENT

Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule.
Lire ce guide au complet. Il contient des informations
sécuritaires importantes

VTT de catégorie Y, toujours suivre cette recommandation
d'âge et l'utilisation sous la surveillance d'un adulte

À partir de 6 ans pour DS 70

À partir de 10 ans pour DS 90 et DS 90 X

La supervision d'un adulte est requise pour la
bonne compréhension des risques liés à l'usage
de ce véhicule. Revoir et expliquer le contenu de
ce Guide du conducteur aux jeunes conducteurs, et
s'assurer que ces derniers comprennent l'utilisation
sécuritaire et appropriée de ce véhicule.

2 1 9 0 0 2 1 3 7 _ F R

**Traduction des
instructions originales**

GUIDE DU CONDUCTEUR 2021

DS 70
DS 90
DS 90 X

AVERTISSEMENT


LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

Pour votre sécurité, comprenez et suivez tous les avertissements contenus dans ce guide de l'utilisateur et sur les étiquettes sur votre véhicule. **Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES!** Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des précautions et des instructions de sécurité contenues dans ce guide du conducteur, la **VIDÉO DE SÉCURITÉ** et les étiquettes sur les produits peut provoquer des blessures graves, y compris la possibilité de décès !

CALIFORNIA PROPOSITION 65 - AVERTISSEMENT

 **AVERTISSEMENT** : Conduire et entretenir un véhicule hors route peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le gaz d'échappement du moteur, le monoxyde de carbone, des phtalates et du plomb, produits reconnus par l'État de Californie comme étant une cause de cancer, d'anomalies congénitales et autres dommages aux fœtus. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs Inc. :

CAN-AM®

DS 90^{MC}

XPS^{MC}

DS 70^{MC}

X^{MC}

AVANT-PROPOS

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguides.brp.com
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguides.brp.com
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguides.brp.com
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguides.brp.com
Italiano	Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: www.operatorsguides.brp.com
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商询问，或者登录 www.operatorsguides.brp.com 查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguides.brp.com
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguides.brp.com
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguides.brp.com
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguides.brp.com
Русский	Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу www.operatorsguides.brp.com
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguides.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguides.brp.com

Félicitations! Vous êtes maintenant propriétaire d'un nouveau VTT Can-Am® ATV. Vous profiterez de la garantie limitée BRP et de tout un réseau de concessionnaires Can-Am autorisés disposés à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et il a fait les derniers réglages avant la livraison. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhi-

cule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

Avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques de blessure ou de décès pour vous ou les passants, lisez le Guide du conducteur avant de conduire le véhicule.

Lisez également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le VTT et visionnez attentivement la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* à <https://can-am.brp.com/off-road/safety>.



Veuillez tenir compte des avertissements contenus dans le présent Guide du conducteur. Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES.

Âge minimal recommandé

Ces véhicules entrent dans la catégorie « Y » (modèle pour jeunes). Toujours respecter l'âge prescrit :

- Le véhicule DS 70 est de catégorie **Y-6+** et devrait être utilisé par un conducteur de 6 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

- Les véhicules DS 90 et DS 90 X sont de catégorie **Y-10+** et devraient être utilisés par un conducteur de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- En outre, ne permettez jamais à un enfant de continuer à utiliser un VTT s'il n'a pas les capacités nécessaires pour le faire fonctionner en toute sécurité, quel que soit son âge.

Formation

N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate.

Suivez une formation. Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ EN VTT,

communiquez avec votre concessionnaire Can-Am agréé, notamment concernant les cours offerts près de chez vous.

Aux États-Unis, communiquez avec le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535.

Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité  avertit d'un risque de blessure.

**AVERTISSEMENT**

Indique une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si vous ne l'évitez pas.



ATTENTION Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.

AVIS Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

À propos de ce Guide du conducteur

Le Guide du conducteur a été préparé pour que le propriétaire, ou le conducteur, d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, l'entretien et les méthodes de conduite sécuritaire. Ces directives sont indispensables pour assurer une bonne utilisation du produit.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir vous y référer pour l'entretien, le dépannage ou la formation d'autres personnes.

Notez également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Si vous désirez afficher et/ou imprimer une copie supplémentaire du Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site Web www.operators-guides.brp.com.

Les informations figurant dans ce document étaient correctes au moment de la publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Le présent Guide du conducteur devrait être fourni avec le véhicule lors de la vente.

Avis aux parents

Passez le présent guide en revue avec chaque conducteur du véhicule.

Veillez prendre le temps avec les enfants de revoir les directives d'utilisation sécuritaire appropriée, et portez particulièrement attention aux étiquettes de sécurité sur le produit avant de permettre à quiconque d'utiliser le véhicule.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du véhicule et lisez attentivement le Guide du conducteur.

N'oubliez jamais que votre approche face à la sécurité influence l'enfant.



AVERTISSEMENT

Ce VTT n'est pas un jouet.

- Le jugement, les habiletés physiques et les compétences varient d'un enfant à l'autre. Certains enfants peuvent ne pas être capables de conduire un VTT en toute sécurité.
- Aucun enfant âgé de moins de 16 ans ne devrait conduire un VTT sans la supervision d'un adulte en tout temps.
- Ne permettez jamais l'utilisation continue d'un véhicule par un enfant qui n'a pas les habiletés, la force ou le jugement de le faire fonctionner en toute sécurité.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
AVANT DE PARTIR.....	2
ÂGE MINIMAL RECOMMANDÉ.....	2
FORMATION.....	2
MESSAGES SUR LA SÉCURITÉ.....	2
À PROPOS DE CE GUIDE DU CONDUCTEUR.....	3
AVIS AUX PARENTS.....	3

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	10
ÉVITER TOUTE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE.....	10
ÉVITEZ LES FEUX D'ESSENCE ET LES AUTRES DANGERS.....	10
ÉVITER DE SE BRÛLER AVEC DES PIÈCES CHAUDES.....	11
ACCESSOIRES ET MODIFICATIONS.....	11
MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	12
AVERTISSEMENTS RELATIFS À L'UTILISATION	15
CONDUITE DU VÉHICULE	41
INSPECTION AVANT RANDONNÉE.....	42
LISTE D'INSPECTION AVANT RANDONNÉE.....	42
VÊTEMENTS.....	45
TRANSPORT D'UN PASSAGER.....	46
TRANSPORT DE CHARGES.....	46
CONDUITE RÉCRÉATIVE.....	46
ENVIRONNEMENT.....	46
LIMITES DE CONCEPTION.....	47
UTILISATION HORS ROUTE.....	47
PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES ET MESURES DE SÉCURITÉ.....	48
TECHNIQUES DE CONDUITE.....	50
ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)	57
ÉTIQUETTE MOBILE.....	57
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE.....	59
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ.....	61
ÉTIQUETTE D'INFORMATION TECHNIQUE.....	62
ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)	63
ÉTIQUETTE MOBILE.....	63
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE.....	65
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ.....	68
ÉTIQUETTE D'INFORMATION TECHNIQUE.....	68
RAPPORTER LES DÉFAUTS DE SÉCURITÉ	69

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT.....	72
1) MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR.....	73
2) MANETTE DE FREIN DROITE.....	75
3) MANETTE DE FREIN GAUCHE.....	75
4) FREIN DE STATIONNEMENT.....	75
5) LEVIER SÉLECTEUR.....	76
6) INTERRUPTEUR MULTIFONCTION.....	77
7) VOYANTS.....	79
8) COMMUTATEUR D'ALLUMAGE.....	79
9) ROBINET D'ESSENCE.....	80
10) LOQUET DU SIÈGE.....	81
11) TROUSSE D'OUTILS.....	81
12) COMPARTIMENT DE RANGEMENT AVANT.....	82
CARBURANT.....	83
SPÉCIFICATIONS D'ESSENCE.....	83
MÉTHODE DE REMPLISSAGE.....	84
PÉRIODE DE RODAGE.....	85
FONCTIONNEMENT PENDANT LE RODAGE.....	85
CONSIGNES D'UTILISATION.....	86
DÉMARRAGE DU MOTEUR (PROCÉDURE DE BASE).....	86
SE REPORTER À USAGE DE L'ÉTRANGLEUR POUR FAIRE DÉMAR- RER LE MOTEUR.....	87
ARRÊT DU MOTEUR.....	88
CHANGEMENT DE RAPPORT.....	88
PERSONNALISER LA CONDUITE.....	89
RÉGLAGE DE LA SUSPENSION.....	89
TRANSPORT DU VÉHICULE.....	91

ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN.....	94
CONDITIONS POUSSIÉREUSES EXTRÊMES.....	95
PROGRAMME D'ENTRETIEN.....	95
PROCÉDURES D'ENTRETIEN.....	98
HUILE À MOTEUR.....	98
CRÉPINE DU RÉSERVOIR D'HUILE.....	101
FILTRE À AIR.....	101
BOÎTIER DE FILTRE À AIR.....	102
SOUPAPE D'INJECTION D'AIR.....	103
PARE-ÉTINCELLES.....	104
COUVERCLE DE LA BOÎTE DE VITESSES CVT.....	104
HUILE DE LA BOÎTE DE VITESSES.....	105
CÂBLE D'ACCÉLÉRATEUR.....	107

BOUGIE.....	109
BATTERIE.....	110
FUSIBLE.....	111
FEUX.....	111
ROUES DENTÉES ET CHÂÎNE D'ENTRAÎNEMENT.....	112
PNEUS ET ROUES.....	114
SYSTÈME DE DIRECTION.....	116
FREINS MÉCANIQUES (DS 70 ET DS 90).....	116
FREINS HYDRAULIQUES (DS 90 X).....	118
CHÂSSIS.....	120
SOINS DU VÉHICULE.....	121
SOINS D'APRÈS-UTILISATION.....	121
NETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE.....	121
ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE.....	122
<i>RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES</i>	
IDENTIFICATION DU VÉHICULE.....	124
EMPLACEMENT DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE.....	124
EMPLACEMENT DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MOTEUR.....	124
RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS).....	125
VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS).....	126
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EC.....	127
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE.....	128
SPÉCIFICATIONS.....	129
<i>DÉPANNAGE</i>	
LIGNES DIRECTRICES DE DÉPANNAGE.....	134
<i>GARANTIE</i>	
GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : 2021 CAN-AM® VTT.....	140
GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.).....	144
GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : 2021 CAN-AM® VTT.....	147
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : 2021 CAN-AM® VTT.....	152

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS..... 160

NOUS CONTACTER..... 161

 ASIE..... 161

 EUROPE..... 161

 AMÉRIQUE DU NORD..... 162

 OCÉANIE..... 162

 AMÉRIQUE DU SUD..... 162

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE..... 163

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites jamais fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Évitez les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se dégager et s'enflammer en cas de présence d'une étincelle ou d'une flamme, même à distance de la source. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Conformez-vous strictement aux instructions dans la section *ESSENCE*.
- Ne faites jamais démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consultez immédiatement votre médecin.

En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

Certains composants deviennent chauds lorsque le moteur tourne. Évitez tout contact avec ces pièces pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Accessoires et modifications

Ne pas effectuer de modifications non autorisées et ne pas utiliser d'équipements ou d'accessoires non homologués par BRP. Comme ces modifications n'ont pas été testées par BRP, elles peuvent augmenter le risque de blessures ou de collision, et rendre le véhicule illégal.

Consultez un concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître les accessoires disponibles pour le véhicule.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET. SON UTILISATION PEUT ÊTRE DANGEREUSE.

- La conduite de ce véhicule est différente de celle des autres véhicules. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

- Lisez attentivement ce Guide du conducteur et toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le produit et conformez-vous aux procédures décrites. Regardez la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et y prêtez attention avant toute utilisation du véhicule.
- Suivez toujours la recommandation d'âge : Ce DS 70 devrait être utilisé par un enfant de 6 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- Suivez toujours la recommandation d'âge : Les véhicules DS 90 et DS 90 X devraient être utilisés par un enfant de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.

- Ne transportez jamais un passager à bord de ce véhicule. Les passagers agissent sur l'équilibre et la direction et augmentent le risque de perdre la maîtrise.
- N'utilisez jamais ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.
- N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. Porter des protecteurs pour les yeux (lunettes de protection visière), des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon long.
- Ne jamais conduire le véhicule en cas de fatigue, de maladie ni sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces conditions augmentent le temps de réaction du conducteur et altèrent ses capacités de jugement.
- Ne conduisez jamais à une vitesse excessive. Déplacez-vous à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience.
- Ne faites jamais de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Inspecter le véhicule avant chaque utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche. Suivez les programmes et les procédures d'inspection et d'entretien décrits dans ce Guide du conducteur.

- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- Conduisez toujours lentement et soyez très prudent lorsque vous vous aventurez en terrain inconnu. Demeurez attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.
- Ne jamais utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires à la maîtrise de ce véhicule sur de tels terrains. Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.
- Utilisez toujours les procédures de virage décrites dans ce Guide du conducteur. Négociez les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne jamais tourner à une vitesse excessive.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Utilisez toujours les procédures d'ascension décrites dans ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de monter une pente. Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers l'avant. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse.
- Utilisez toujours les procédures pour descendre et freiner dans les pentes, telles que décrites dans ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de descendre une pente. Transférez votre poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Évitez de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- Utilisez toujours les procédures décrites dans ce guide pour vous déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers le côté en amont du véhicule. Ne jamais tenter un virage dans une pente si vous ne maîtrisez pas la technique de virage pour un terrain plat, telle que décrite dans ce guide. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- Procédez toujours de la façon indiquée plus loin dans ce guide lors d'un calage ou si le véhicule recule quand vous montez une colline. Pour éviter tout calage, choisissez la gamme appropriée et maintenez une vitesse constante en montée. Si vous calez ou partez en arrière, utilisez la méthode de freinage spéciale décrite dans ce guide. Descendez du véhicule du côté du haut de la colline ou sur le côté du véhicule si ce dernier fait face au haut de la pente. Faites demi-tour et reprenez place en suivant la procédure décrite dans ce Guide du conducteur.

- Vérifiez toujours s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu. Ne tentez jamais de passer de gros obstacles comme des rochers ou des troncs d'arbres. Utilisez toujours les procédures décrites dans ce guide lorsque vous devez franchir des obstacles.
- Soyez toujours prudent quand le véhicule dérape, patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circulez très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.
- N'utilisez jamais ce véhicule dans un fort courant d'eau ou dans l'eau plus profonde que ce qui est recommandé dans le Guide du conducteur. L'eau réduit la capacité de freinage. Testez vos freins une fois sorti de l'eau, de la boue ou de la neige. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.
- Garder toujours à l'esprit que les conditions météorologiques et du terrain, le système de freinage et l'état des pneus, la vitesse du véhicule et son comportement influencent la distance de freinage. Ajustez votre conduite en fonction de ces éléments.
- BRP recommande de rester assis sur votre VTT lorsque vous roulez en marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.
- Utilisez toujours des pneus de dimension et de type prescrits dans ce Guide du conducteur. Assurez-vous que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.
- Ne jamais charger un véhicule qui est un modèle pour jeunes.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.

AVERTISSEMENTS RELATIFS À L'UTILISATION

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Ils doivent obligatoirement faire partie du Guide du conducteur de tous les véhicules tout-terrain.

REMARQUE : Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sans avoir reçu la formation adéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît beaucoup si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser adéquatement ce véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrains.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. Nous leur suggérons donc de s'entraîner régulièrement les compétences apprises dans leur formation ainsi que les techniques de conduite décrites dans ce guide.

Pour de plus amples renseignements sur la formation, communiquez avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Non-respect de l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation d'un VTT par un enfant qui n'a pas l'âge recommandé peut mener à des blessures graves, voire même la mort de l'enfant.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ce DS 70 devrait être utilisé par un enfant de 6 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

Les véhicules DS 90 et DS 90 X devraient être utilisés par un enfant de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Transport d'un passager sur ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Importante réduction de vos capacités à maintenir l'équilibre et la maîtrise du véhicule.

Pourrait entraîner un accident causant des blessures au conducteur ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de passager. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, le véhicule n'est pas conçu pour le transport de passagers.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus sont conçus pour une utilisation hors route seulement, et non pour les surfaces asphaltées. L'utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées peut sérieusement réduire la maniabilité et provoquer une perte de maîtrise.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

N'utilisez jamais ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs États ou provinces, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur la voie publique, les routes et les autoroutes.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Conduire ce véhicule sans porter un casque approuvé, des verres de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les avertissements suivants concernent tous les conducteurs de VTT :

- L'utilisation du véhicule sans le port d'un casque homologué augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans le port d'une protection oculaire peut provoquer un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. Il est également recommandé de porter :

- Une protection oculaire (lunettes ou visière)
- Des gants et des bottes
- Une chemise ou une veste à manches longues
- Un pantalon.

! AVERTISSEMENT



V00A07Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le jugement du conducteur peut être sérieusement compromis.

La vitesse de réaction peut être ralentie.

Le sens de l'équilibre et la perception du conducteur peuvent être compromis.

Un accident voire un décès pourraient survenir.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

 **AVERTISSEMENT**



V00A080

DANGER POSSIBLE

Conduite du véhicule à une vitesse excessive.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du véhicule, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident, dont le renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter d'effectuer des acrobaties, telles que cabrés et sauts notamment. Éviter les manœuvres visant à épater les gens.

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le véhicule avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et d'endommagement de l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Inspectez toujours le véhicule avant chaque utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche.

Suivez les programmes et les procédures d'inspection et d'entretien décrits dans ce Guide du conducteur.

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Conduite sur des cours d'eau gelés.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Passer à travers la glace peut provoquer de graves blessures ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Retirer ses mains du guidon ou ses pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Ne pas tenir le guidon, ou ne le tenir qu'à une main, réduit la capacité à maîtriser le véhicule et risque d'entraîner une perte d'équilibre ou une chute du véhicule. Le non-maintien des pieds sur les repose-pieds peut provoquer des blessures ou un accident, les pieds ou les jambes risquant d'entrer en contact avec les roues arrière.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Gardez toujours vos deux mains sur le guidon et vos deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Conduite imprudente du véhicule en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

Il risque de perdre la maîtrise du véhicule ou celui-ci pourrait se renverser.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et très prudemment en terrain inconnu.

Demeurer attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Conduite imprudente du véhicule en terrain très accidenté, glissant ou meuble.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte d'adhérence ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident ou un renversement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du véhicule sur ce type de terrain.

Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du véhicule pouvant provoquer une collision ou un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utilisez toujours les procédures de virage décrites dans ce Guide du conducteur. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne jamais tourner à une vitesse excessive.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Monter les collines de façon inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utilisez toujours les procédures d'ascension décrites dans ce Guide du conducteur.

Toujours examiner le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable.

Transférez votre poids vers l'avant.

Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse. Un obstacle, un escarpement prononcé, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Méthode de descente inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utilisez toujours les procédures appropriées décrites dans ce guide pour descendre des pentes.

REMARQUE : Il faut utiliser une technique de freinage spéciale lorsqu'on descend une pente.

Toujours examiner le terrain avant de descendre une pente.

Transférez votre poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter un virage dans une pente si vous ne maîtrisez pas la technique de virage pour un terrain plat, telle que décrite dans ce guide. Toujours procéder avec prudence lors de la négociation d'un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

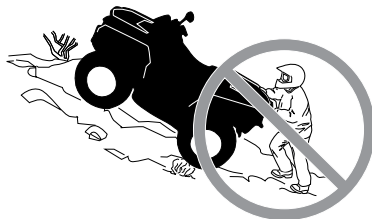
Lors d'un déplacement à flanc de colline :

Utilisez toujours les procédures appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.

Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable.

Transférez votre poids vers le côté en amont du véhicule

! AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Calage, recul ou débarquement inadéquat quand on monte une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisissez la gamme appropriée et maintenez une vitesse constante en montant une côte.

Si le véhicule cesse d'avancer :

Maintenez votre poids vers l'amont. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Serrer les freins.

Verrouillez le frein de stationnement après l'immobilisation.

Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Si le véhicule commence à reculer :

Maintenez votre poids vers l'amont. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrez également le frein arrière et verrouillez le frein de stationnement.

Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Faites demi-tour et reprenez place en suivant la procédure décrite dans ce Guide du conducteur.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Négociation inadéquate des obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu.

Ne jamais tenter de passer de gros obstacles, tels que des rochers ou des troncs d'arbres.

Pour franchir des obstacles, utilisez les procédures appropriées décrites dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risque de perte de contrôle du véhicule.

Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer le renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circuler très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

N'utilisez jamais ce véhicule dans un fort courant d'eau ou dans l'eau plus profonde que ce qui est recommandé dans le Guide du conducteur.

Vérifier la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faites fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Utilisation inadéquate de la marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risque de heurter un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, vérifier si la voie est libre derrière le véhicule. Après avoir fait les vérifications nécessaires, passer en marche arrière et circuler lentement.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, un crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utilisez toujours des pneus de la dimension et du type indiqués dans ce guide.

Assurez-vous que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.

Toujours remplacer les roues ou les pneus endommagés.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP; leur installation et leur utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Pour toute question, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Ne JAMAIS poser de sièges pour passagers ni utiliser les porte-bagages pour transporter plus de un (1) passager.

Toute modification du véhicule visant à augmenter la vitesse et les performances peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne transportez jamais de charge sur ce véhicule.

Ne tractez jamais une charge ou un autre véhicule avec ce véhicule.



AVERTISSEMENT



V03M01Q

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

CONDUITE DU VÉHICULE

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite de ce véhicule, vous DEVEZ suivre certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres paraîtront logiques ou évidents.

Prenez le temps d'étudier ce guide, les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* accompagnant le véhicule. Vous y trouverez une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Pour la sécurité des enfants, nous vous recommandons fortement de vous conformer à cette directive. Vous seul pouvez savoir si un conducteur peut comprendre les risques et utiliser un véhicule de façon sécuritaire.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions pouvant entraîner des blessures, voire le décès.

Les véhicules ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il est important de bien vous familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du véhicule avant de vous aventurer hors route. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger afin de bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être favorables.

Les conditions de conduite peuvent varier d'un endroit à l'autre. Elles varient en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur les surfaces sablonneuses qu'on conduit sur les surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Chaque surface exige un niveau supérieur de vigilance et de compétences. Faites preuve de jugement. Procédez toujours avec prudence. Évitez les risques inutiles pouvant générer une situation de détresse ou causer des blessures.

Ne présumez jamais que ce véhicule peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des sols plus ou moins durs peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, il est recommandé de ralentir et de toujours observer le terrain devant. Si le véhicule commence à basculer ou à se renverser, le meilleur conseil est de descendre immédiatement du côté opposé au renversement!

Une inspection de sécurité annuelle du véhicule est fortement recommandée. Adressez-vous à un concessionnaire BRP agréé pour plus de détails. Bien que non requis, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP agréé effectue la préparation de présaison du véhicule. Chaque visite au conce-

ssionnaire BRP agréé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous invitons également à visiter un concessionnaire BRP agréé en temps opportun lorsque vous apprenez l'existence d'une campagne liée à la sécurité.

Consultez un concessionnaire BRP agréé pour les accessoires disponibles qui pourraient être requis.

Inspection avant randonnée



AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection avant randonnée avant chaque utilisation pour détecter toute anomalie éventuelle pouvant survenir pendant son utilisation. L'inspection avant la conduite peut vous aider à prévenir l'usure et les dommages, avant qu'un problème ne se manifeste. Remédiez à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur ou un adulte doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant la randonnée qui suit.

Liste d'inspection avant randonnée

Avant de démarrer le moteur (clé sur « OFF »)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Liquides	Vérifier le carburant et l'huile moteur.	
	Vérifier le système de freinage pour détecter toute fuite (DS 90 X).	
Fuites	Recherchez toute fuite sous le véhicule.	
Direction	Assurez-vous que la direction fonctionne adéquatement en tournant de gauche à droite et de droite à gauche.	
Manette d'accélérateur	Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.	
	S'assurer que la vis du limiteur de régime est réglée de manière appropriée selon la capacité du conducteur.	
Frein de stationnement	Serrer le frein de stationnement et s'assurer qu'il fonctionne bien.	
Pneus	Vérifiez la pression et l'état des pneus	

ÉLÉMENTS À INSPECTER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Roues	Vérifiez si les roues sont endommagées et s'il y a un jeu anormal. Vérifiez si les écrous de roue sont serrés.	
Radiateur	Vérifiez si le radiateur est propre.	
Roues dentées et chaîne d'entraînement	Inspecter les roues dentées pour la présence d'usure ou de dommages.	
	Vérifier la chaîne d'entraînement, la glissière et le tendeur de chaîne d'entraînement pour le réglage et la lubrification appropriés (selon le cas).	
Siège	S'assurer que le siège du conducteur est bien installé et bien attaché.	
Compartiments d'entretien et de rangement	Vérifier que les compartiments d'entretien et de rangement sont bien fixés.	
Châssis et suspension	Vérifier sous le véhicule s'il y a des débris sur le châssis ou la suspension et bien nettoyer le châssis et la suspension.	

Avant de démarrer le moteur (clé sur « ON »)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Témoins	Vérifier le fonctionnement du voyant de température/huile du moteur (tout de suite après avoir mis la clé sur « ON »).	
	S'assurer que les voyants des positions « N » (point mort) et « R » (marche arrière) s'allument selon la sélection du levier sélecteur.	
Feux	Vérifiez le fonctionnement et la propreté des phares et des feux arrière.	
	Vérifiez le fonctionnement des feux de croisement et de route.	
	Vérifiez le fonctionnement du feu d'arrêt.	
Moteur	S'assurer que le robinet d'essence est à la position « ON ».	

Après avoir démarré le moteur

ÉLÉMENTS À INSPECTER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Témoins	S'assurer que le voyant de température/huile du moteur est éteint (couper le moteur si le voyant demeure allumé).	
Levier sélecteur	Vérifier le fonctionnement du levier sélecteur (F, N et R).	
Freins	Avancer lentement sur une très courte distance. Actionner les manettes de frein et la pédale de frein individuellement. Les freins doivent s'actionner à fond. Les manettes et la pédale doivent revenir à leur position initiale lorsqu'elles sont relâchées.	
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur	Vérifiez que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur fonctionne correctement.	
Commutateur d'allumage	Vérifiez que le commutateur d'allumage fonctionne correctement en démarrant et en arrêtant le moteur.	

Vêtements

Les conditions météorologiques devraient vous aider à décider comment vous habiller. Toujours s'habiller en fonction de la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements isothermes, directement en contact avec la peau, offrent une bonne protection thermique. Il est cependant important que le conducteur porte toujours des vêtements protecteurs et un équipement approprié, dont un casque homologué, des lunettes de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon long. Ce type de vêtement protégera le conducteur de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Le conducteur doit éviter de porter des vêtements amples qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il peut aussi être nécessaire de porter des lunettes antibuée ou de soleil. Porter des lunettes de soleil le jour seulement. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de protection aident à distinguer les variations de terrain.



Transport d'un passager

Ce véhicule est conçu pour le transport d'un conducteur seulement. Même si le siège du conducteur est long, ce véhicule n'est pas conçu pour transporter un ou plusieurs passagers. Le transport d'un ou de plusieurs passagers peut modifier la stabilité et la maîtrise du véhicule.

Transport de charges

Ne transportez jamais de charge sur ce véhicule.

Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres utilisateurs de sites hors route. En particulier, évitez les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne tenez jamais pour acquis qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à vous arrêter pour vous ranger sur le côté quand un autre utilisateur arrive en sens contraire.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique de votre véhicule et en « ayant confiance » au bon jugement des autres, vous serez mieux en mesure de déterminer la distance de sécurité appropriée. Ce véhicule, tout comme les autres véhicules, ne peut s'arrêter « net ».

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'itinéraire envisagé et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils supplémentaires, d'eau, de nourriture et de matériel d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où il sera possible de vous approvisionner en essence et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu.

Clé à molette	Téléphone cellulaire
Lunettes de protection avec lentilles colorées	Trousse d'outils fournie
Lampe de poche	Collations
Trousse de premiers soins	Ampoules de recharge
Ruban adhésif	Carte des sentiers
Couteau	

Environnement

Ce véhicule présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits vulnérables sur le

plan environnemental. Ne conduisez pas sur la végétation forestière ni les arbustes; n'abattez pas les arbres et ne détruisez pas les clôtures; évitez de faire tourner les roues à vide et de détruire le terrain. Ayez « le pied léger ».

Ce véhicule peut causer des incendies de forêt par véhicule hors route si des débris s'accumulent à proximité de l'échappement ou d'autres points chauds du moteur et s'allument puis tombent dans l'herbe sèche. Évitez de rouler dans les zones humides, dans les tourbières ou les herbes hautes où les débris peuvent s'accumuler. Si vous avez roulé dans ces endroits, inspectez et enlevez tous les débris du moteur et les points chauds.

Il est interdit de pourchasser les animaux sauvages dans de nombreux endroits. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un véhicule motorisé. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Respectez le principe : « ce que j'apporte, je le rapporte ». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission. Dans un tel cas, positionnez le feu à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pouvez créer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à soi-même ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété. Refermez toute barrière après l'avoir traversée.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de ses composants.

Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'ajout d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque sa composition et son inclinaison exacte sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sûre en observant rigoureusement le terrain devant lui. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant

pas parfaitement les instructions de conduite et on ne devrait jamais s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Précautions générales et mesures de sécurité

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un véhicule se résument en quelques mots : prudence, expérience et habileté.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, empruntez une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne conduisez jamais à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observer constamment le terrain devant soi pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer ou renverser le véhicule.

Évitez d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

Avant de passer en marche arrière, assurez-vous que la voie est libre derrière le véhicule. Reculez lentement et évitez les virages serrés.

BRP recommande de toujours rester assis sur le VTT lors de la conduite en marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

Serrez le frein de stationnement quand le véhicule est arrêté ou stationné. Cette précaution est particulièrement importante pour le stationnement en pente. En pente raide ou, si le véhicule transporte une charge, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques. Assurez-vous que la soupape d'essence est bien fermée.

Montée

Grâce à sa conception, ce véhicule est un excellent grimpeur, à un point tel qu'il pourrait basculer avant même de perdre sa traction. Par exemple, il est fréquent qu'un escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le véhicule peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais on doit le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus que vous ne le désirez. Dans ce cas, modifiez votre trajectoire. Tenez compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également prudent de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

Descente

Ce véhicule peut gravir des pentes qui sont plus raides qu'il ne peut descendre en toute sécurité. Par conséquent, avant de monter une pente, assurez-vous qu'il est possible de la descendre en toute sécurité.

Si vous ralentissez en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraiper. Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement pour reprendre le contrôle.

Déplacement à flanc de colline

Dans la mesure du possible, vous devriez éviter de tels déplacements. Sinon, procédez avec une extrême prudence. Le véhicule pourrait basculer lors du déplacement latéral sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser sur le côté et devenir non maîtrisable sur les surfaces glissantes et instables. Ne tentez pas de faire tourner le véhicule vers l'aval en le faisant glisser. Évitez les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

Escarpements

Les amortisseurs du véhicule se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est abrupt ou profond, le véhicule piquera du nez et culbutera.



AVERTISSEMENT

Évitez de franchir des escarpements. Faites plutôt marche arrière et empruntez un autre trajet.

Conduite sur surfaces enneigées

Lors de l'inspection avant randonnée, prêter une attention particulière aux endroits où la neige et la glace peuvent s'accumuler et nuire à la visibilité des phares et des réflecteurs, ou entraver le mouvement des manettes et des interrupteurs. Avant de démarrer votre VTT, vérifiez le bon fonctionnement du volant, de l'accélérateur, des commandes de freinage.

Lorsque vous conduisez un VTT sur un chemin recouvert de neige, l'adhérence des pneus est généralement réduite amenant ainsi le véhicule à réagir différemment aux commandes. Sur une surface à adhérence réduite, la direction n'est pas aussi vive et précise, la distance de freinage est allongée et l'accélération est moins sensible. Roulez lentement et ne faites

pas d'accélération brusques. Les pneus risquent de patiner et le véhicule peut déraper en survirage. Évitez de freiner brusquement. Le véhicule risque de glisser en ligne droite. Or, le meilleur conseil que l'on puisse donner consiste à réduire la vitesse de façon sécuritaire afin d'anticiper certaines manœuvres pour avoir suffisamment de temps et de distance pour garder le parfait contrôle du véhicule et éviter qu'il ne fasse une embardée.

Lorsque vous conduisez votre VTT sur une surface de neige poudreuse, cette dernière sera entraînée par la turbulence dans le sillage du véhicule. Elle est alors projetée et s'accumule ou fond sur des composants exposés, y compris des pièces rotatives, tels que les disques de frein. L'eau, la neige ou la glace peut avoir une incidence sur le temps de réaction du système de freinage de votre VTT. Freinez fréquemment même lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et asséchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, vous vérifiez le niveau d'adhérence et vous êtes conscient de la réaction du véhicule aux commandes données. Enlever toujours la neige et la glace des repose-pieds et des manettes d'accélérateur et de frein. Enlever fréquemment la neige du siège, du guidon, des phares et des réflecteurs.

L'épaisseur de la couche de neige peut masquer la présence de roches, de souches ou d'autres objets. Une neige mouillée peut gêner la maniabilité alors que le véhicule s'y embourbe ou y perd complètement sa traction. Regardez au loin et soyez vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, vous devez garder vos distances. Vous ne devez pas conduire sur une étendue d'eau gelée avant d'avoir vérifié que la glace est capable de supporter le poids du véhicule, avec le conducteur et sa cargaison. Ne pas oublier que la glace peut être suffisamment épaisse pour supporter une motoneige mais pas un VTT du même poids puisque sa surface portante est répartie sur les quatre pneus alors que, sur une motoneige, le poids est réparti sur la chenille et les skis.

Pour maximiser le confort et éviter les gelures, portez toujours des vêtements et des équipements de protection pour VTT adaptés aux conditions météorologiques auxquelles vous serez exposé pendant votre voyage.

Après chaque randonnée, enlever la neige ou la glace qui a pu s'accumuler sur la carrosserie du véhicule ainsi que sur toutes ses pièces mobiles (freins, composants de la direction, rouage d'entraînement, commandes, etc.). La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine inspection avant randonnée.

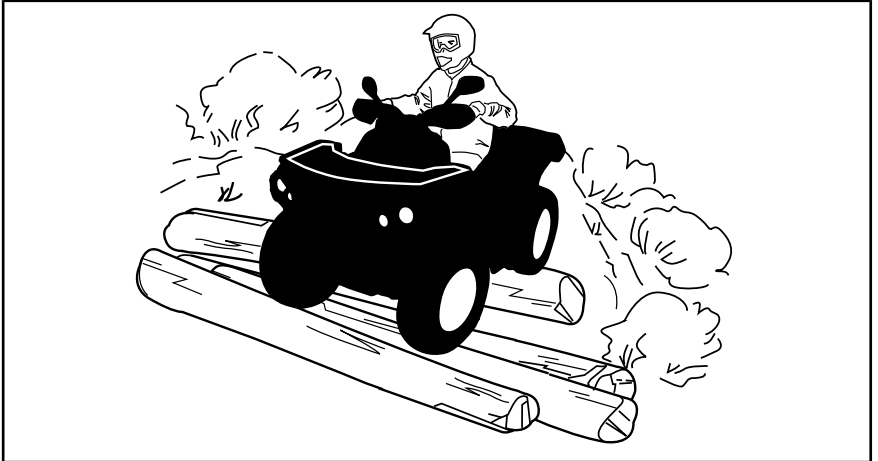
Techniques de conduite

Conduire le véhicule trop rapidement pour vos compétences ou les conditions peut entraîner des blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les virages à haute vitesse entraînent généralement des accidents et des blessures.

N'oubliez jamais que ce véhicule est lourd! Son poids pourrait vous garder prisonnier s'il venait à se renverser sur vous. Utilisez toujours des techniques de conduite adéquates pour éviter les renversements du véhicule sur les collines et les terrains accidentés et dans les virages.

Ce véhicule n'est pas conçu pour sauter et ne peut absorber entièrement l'énergie d'impacts tels que les sauts et il vous transmettra cette énergie. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur le conducteur. Ces deux exercices sont très risqués et nous vous recommandons de les éviter en tout temps.

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique aux pieds. Pour réduire les risques de blessures à vos jambes et à vos pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds à tout moment. Éviter d'orienter le bout des pieds vers l'extérieur ou d'étendre les pieds pour faciliter les virages, puisqu'ils pourraient être heurtés ou bloqués par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



Malgré que la suspension du véhicule soit adéquate, un terrain ondulé ou rugueux vous rendra inconfortable et peut même causer des maux de dos. L'adoption d'une position accroupie ou semi-accroupie est souvent nécessaire. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les chocs.

Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes. (Dans la plupart des endroits, il s'agit d'une pratique illégale.) Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule en circulant sur les routes ou les autoroutes avec votre véhicule.

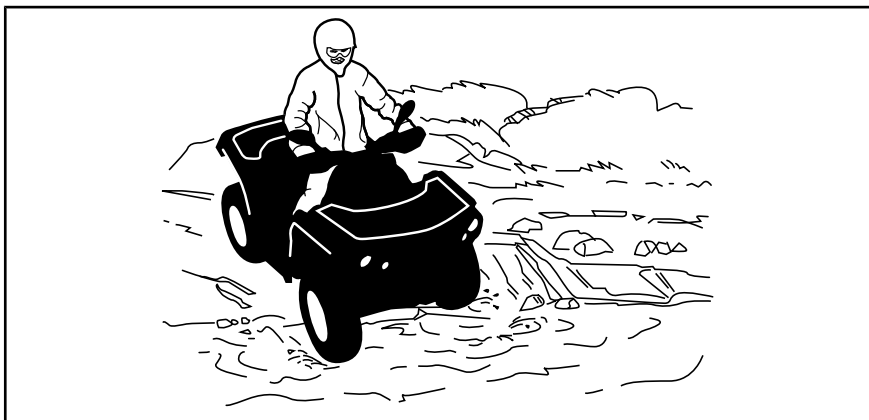
Les pneus du véhicule ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. De plus, le véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). C'est pourquoi la maniabilité et la

capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites sur une surface asphaltée.

La conduite sur route ou sur les accotements peut semer la confusion chez les autres usagers de la route, en particulier si vos feux de jour sont allumés.

Lorsqu'il faut traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son véhicule, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

Ce véhicule n'est pas conçu pour traverser les cours d'eau.



Des freins mouillés réduisent la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, de la neige ou de la boue, actionnez les freins plusieurs fois pour que la chaleur de la friction sèche les freins.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Se tenir prêt à rencontrer des trous ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Si le trajet amène à traverser des étendues d'eau gelées, vérifiez si la glace est assez épaisse pour supporter le poids du conducteur, ainsi que celui du véhicule et de sa charge. Il faut être particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace, car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie. Dans le doute, renoncez à traverser.

La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Ralentissez et évitez d'accélérer « brusquement ». Cela ferait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement. Cela pourrait causer une glissade incontrôlée et le véhicule pourrait se renverser. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fonda-

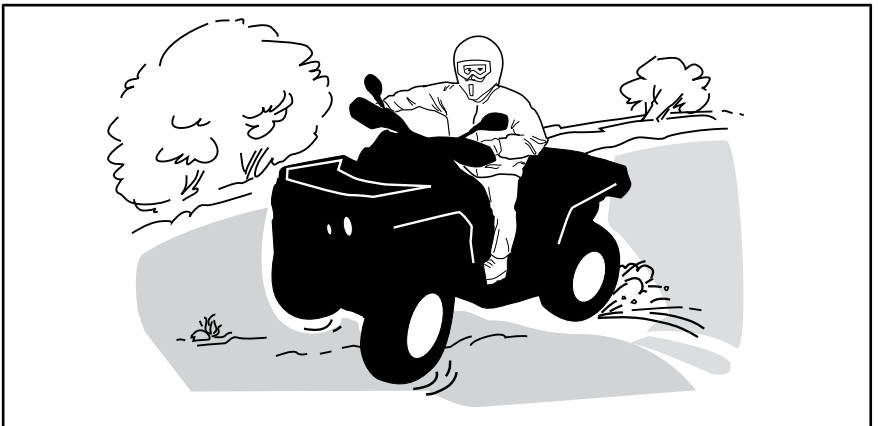
nte, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

La conduite dans la neige peut réduire la capacité de freinage. Réduisez votre vitesse et gardez une plus grande distance de sécurité pour le freinage. Les projections de neige peuvent provoquer une accumulation de glace ou de neige sur les commandes et les composants des freins. Serrez les freins fréquemment pour éviter toute accumulation de glace ou de neige. Consulter les « Précautions générales et mesures de sécurité » dans cette sous-section pour plus d'informations détaillées concernant la conduite sur les surfaces couvertes de neige.

Rouler sur le sable, les dunes de sable et la neige est une expérience unique, mais on doit prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le véhicule glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, rechercher une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera les conducteurs à vous repérer au-delà de la dune de sable suivante. Soyez prudent lorsque vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

La conduite sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule est altérée, et le véhicule peut glisser ou se renverser, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Se rappeler qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement ou glisser risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne faites jamais cela délibérément.



Si le véhicule se met à glisser, tournez le guidon dans la direction du glissement jusqu'à la reprise de la maîtrise du véhicule. Ne serrez jamais les freins à fond et ne bloquez jamais les roues.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour aider tous ses usagers.

Franchir les obstacles rencontrés sur le chemin avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajuster la vitesse sans perdre d'élan et éviter d'accélérer brusquement. Tenez le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle. Assurez-vous que les roues avant demeurent au sol. Tenez compte du fait que l'obstacle peut glisser ou se déplacer en le franchissant.

Lorsque vous circulez en montée ou en descente, deux facteurs sont extrêmement importants : soyez toujours prêt à réagir si le terrain devient glissant, ou si vous êtes confronté à des variations de la surface et à des obstacles. Maintenez toujours une position corporelle appropriée.

Serrez toujours le frein de stationnement quand le véhicule est arrêté ou stationné. Cette précaution est particulièrement importante pour le stationnement en pente. Sur une pente raide ou, si le véhicule transporte une charge, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques.

Montée

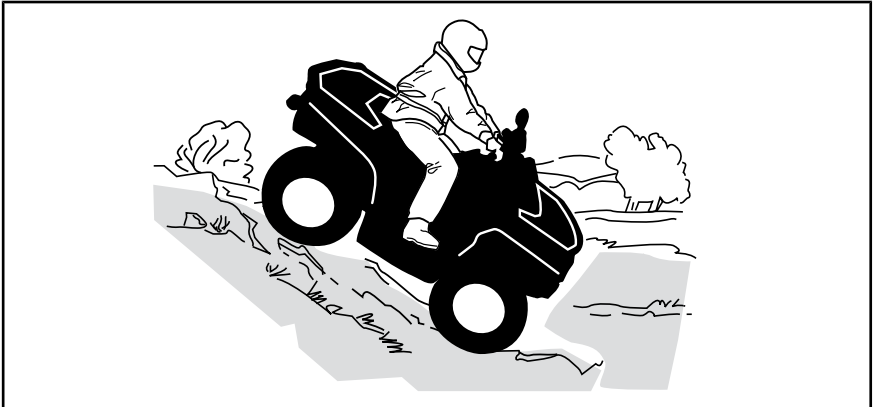
Avant d'essayer de monter une colline, gardez ces choses en tête. Monter une côte ne devrait être tenté que par des conducteurs expérimentés. Commencez sur de faibles pentes. Conduisez toujours tout droit vers le haut et maintenez votre poids vers l'avant et vers le haut de la colline. Maintenir les pieds sur les repose-pieds et accélérer avant de commencer à monter. Essayez de maintenir une vitesse constante et actionnez doucement l'accélérateur pour éviter les accélérations. Une pente abrupte ou une variation de terrain ou le roulement d'une roue sur un obstacle pourrait avoir un impact important sur la stabilité, car il pourrait soulever l'avant du véhicule augmentant le risque de renversement. Certaines collines sont trop raides pour s'arrêter ou récupérer en toute sécurité après une tentative infructueuse d'escalade. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer lors de la montée de la colline. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou si le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas glisser. Descendez du véhicule et utilisez ensuite la technique du virage en K (tout en marchant en arrière, à côté du véhicule sur le côté le plus élevé et avec une main sur la manette de frein, reculez lentement l'arrière du véhicule vers le haut de la colline, puis conduisez vers le bas). Marchez ou desce-

andez toujours en amont de la pente et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse. Des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



Descente

Maintenez le poids de votre corps vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne pas ralentir avec la compression du moteur et ne pas mettre le véhicule au point mort. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer en descendant la pente.



Déplacement à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Nous vous recommandons d'ailleurs de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, si un tel déplacement est nécessaire, il est important que vous placiez TOUJOURS le poids de votre corps vers le haut de la colline et que vous soyez prêt à descendre de ce côté si le véhicule se renverse. **Ne jamais tenter d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**



Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Canada et États-Unis

Étiquette mobile

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

<p style="text-align: center;">MODÈLE DE CATÉGORIE Y</p> <p>CE VTT A ÉTÉ CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF SOUS L'ÉTROITE SUPERVISION DES PARENTS</p> <p>CONDUCTEUR SEULEMENT - AUCUN PASSAGER</p> <p>CE VTT DE CATÉGORIE Y A ÉTÉ CONÇU POUR QUE SA VITESSE MAXIMALE SOIT RESTREINTE</p> <p>DS70 (RECOMMANDÉ POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 6 ANS)</p> <p>VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À 16 KM/H (10 MPH) (RÉGLÉE EN USINE)</p> <p>* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE 24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)</p> <p>DS90 / DS90X (RECOMMANDÉ POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 10 ANS)</p> <p>VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À 24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE EN USINE)</p> <p>* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE 48 KM/H (30 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)</p> <p>IL EST POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS POUR APPRENDRE À ENSEIGNER LA CONDUITE DE VTT. CONSULTER SON CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS.</p> <p>SE RENSEIGNER AUPRÈS DE SON CONCESSIONNAIRE À PROPOS DES LOIS PROVINCIALES OU LOCALES RÉGISSANT LA CONDUITE D'UN VTT</p> <p>*voir les directives du Guide du conducteur</p> <p>NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT DE VENDRE LE VÉHICULE 704902030</p>	<p style="text-align: center;">⚠️ AVERTISSEMENT</p> <p>Une mauvaise utilisation du véhicule peut causer des BLESSURES GRAVES ou la MORT.</p> <table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.</td><td>NE JAMAIS conduire sur la voie publique.</td><td>NE JAMAIS transporter de passager.</td><td>NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.</td></tr></table> <p>NE JAMAIS conduire :</p> <ul style="list-style-type: none">• sans avoir reçu une formation ou des directives appropriés.• à une vitesse trop élevée pour vos compétences ou pour les conditions routières.• sur la voie publique - le VTT pourrait entrer en collision avec un autre véhicule.• avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle. <p>TOUJOURS :</p> <ul style="list-style-type: none">• utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.• éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle. <p style="text-align: center;">REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.</p>					Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.	NE JAMAIS conduire sur la voie publique.	NE JAMAIS transporter de passager.	NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.
									
Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.	NE JAMAIS conduire sur la voie publique.	NE JAMAIS transporter de passager.	NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.						

TYPIQUE

⚠ AVERTISSEMENT. L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.

Pour en savoir davantage, visitez le www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle



704906872

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:

XXXXX

CERTIFICATION EPA

NER (NIVEAUX D'ÉMISSION NORMALISÉS) = X

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10,0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

***NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.**



704901107

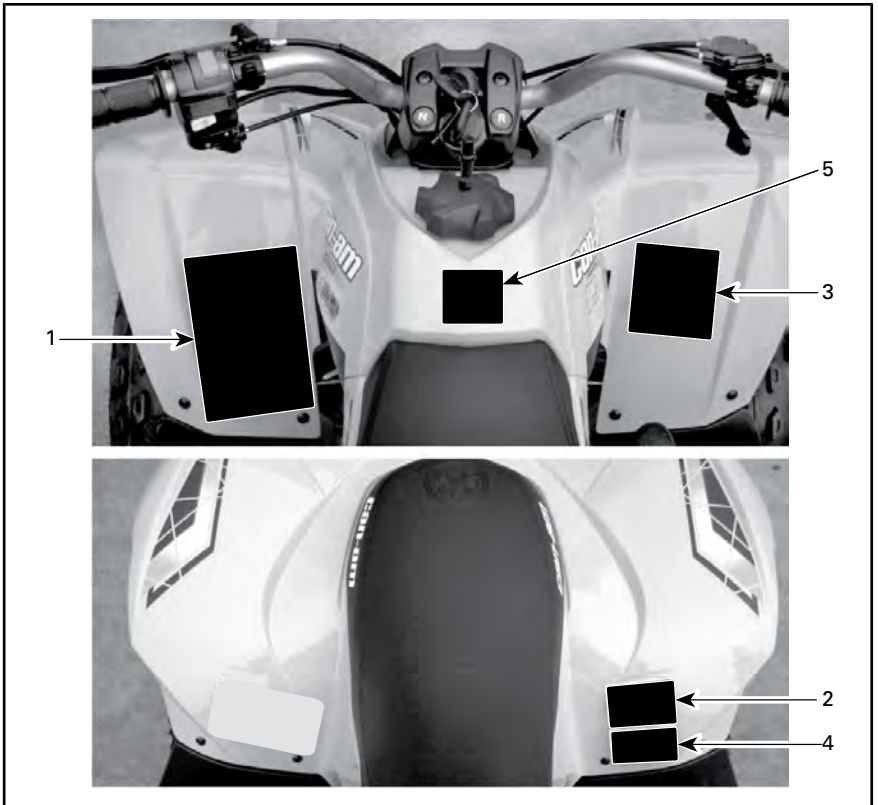
TYPIQUE

Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule. Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur ou des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

REMARQUE : En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



TYPIQUE — EMBLEMES DES ÉTIQUETTES

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS. **NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.** **NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.** **NE JAMAIS ÊTRE SOUS L'INFLUENCE DE DROGUES OU D'ALCOOL.**

NE JAMAIS conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.


Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité, localiser et lire le guide du conducteur et regarder la vidéo de sécurité en vous servant du code QR ou en visitant le site internet Can-am avant de conduire le véhicule.



Brevet : www.brp.com/en/about-brp/patents.html 704908225

ÉTIQUETTE 1

⚠ AVERTISSEMENT



NE JAMAIS prendre de passagers. Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT.

704 900 320

V01M07Z

ÉTIQUETTE 2

⚠ AVERTISSEMENT



MOINS DE 6

La conduite de ce véhicule par un enfant de moins de 6 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS.

La supervision d'un parent est requise pour les enfants de moins de 16 ans.

NE JAMAIS laisser un enfant de moins de 6 ans conduire ce véhicule.

704901851

ÉTIQUETTE 3 - DS 70

⚠ AVERTISSEMENT



MOINS DE 10

La conduite de ce véhicule par un enfant de moins de 10 ans augmente les risques de BLESSURES GRAVES et de DÉCÈS.

La supervision d'un parent est requise pour les enfants de moins de 16 ans.

NE JAMAIS laisser un enfant de moins de 10 ans conduire ce véhicule.

704902031

ÉTIQUETTE 3 - DS 90 ET DS 90 X

⚠ AVERTISSEMENT

UNE PRESSION INADÉQUATE DES PNEUS OU UNE SURCHARGE PEUT PROVOQUER UNE PERTE DE CONTRÔLE. UNE PERTE DE CONTRÔLE PEUT MENER À DE GRAVES BLESSURES OU À LA MORT.

PRESSION DES PNEUS
Établie lorsque les pneus sont à froids:

- Minimum AVANT: 25 kpa 3.6 psi
- ARRIÈRE: 25 kpa 3.6 psi
- Maximum AVANT: 35 kpa 5 psi
- ARRIÈRE: 35 kpa 5 psi

- Ne jamais appliquer de pression inférieure à celle qui est indiquée, car le pneu pourrait sortir de la jante.
- Charge maximale du véhicule: 150 lb (70 kg). Comprend le poids du conducteur et des accessoires.

704905267

ÉTIQUETTE 4 - TYPIQUE

⚠ WARNING

This vehicle is an off road vehicle not intended for use on public roads

⚠ AVERTISSEMENT

Ce véhicule est conçu pour un usage hors route et n'est pas destiné aux voies publiques

704905152

ÉTIQUETTE 9

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent la conformité du véhicule.

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="font-size: x-small;">ENGINE FAMILY</td> <td style="font-size: x-small;">FAMILLE DE MOTEUR</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;">PERMEATION FAMILY</td> <td style="font-size: x-small;">FAMILLE DE PERMEATION</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;">CERTIFICATION STANDARD (FEL)</td> <td style="font-size: x-small;">LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE CYLINDRÉE</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;">ENGINE DISPLACEMENT</td> <td style="font-size: x-small;">SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;">EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM</td> <td></td> </tr> </table> <p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.</p>	ENGINE FAMILY	FAMILLE DE MOTEUR	PERMEATION FAMILY	FAMILLE DE PERMEATION	CERTIFICATION STANDARD (FEL)	LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE CYLINDRÉE	ENGINE DISPLACEMENT	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS	EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM		<p>RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION</p> <p style="font-size: x-small;">CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL EST CONFORME AUX NORMES [2021] DE L'EPA AU NIVEAU DES RÉGLEMENTATIONS DE L'ÉCHAPPEMENT ET DE L'ÉVAPORATION POUR LES VTT.</p> <p>EMISSION CONTROL INFORMATION</p> <p style="font-size: x-small;">THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND CONFORMS TO [2021] U.S. EPA EMISSION / EVAP REGULATIONS FOR ATV. SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN</p> <p style="text-align: right; font-size: x-small;">704908668</p>	
ENGINE FAMILY	FAMILLE DE MOTEUR											
PERMEATION FAMILY	FAMILLE DE PERMEATION											
CERTIFICATION STANDARD (FEL)	LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE CYLINDRÉE											
ENGINE DISPLACEMENT	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS											
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM												

TYPIQUE – EMPLACEMENT : SOUS L'AILE ARRIÈRE

Bombardier Recreational Products Inc. certifies that this ATV complies with the American National Standard for Four Wheel All-Terrain Vehicles, ANSI/SVIA-1-2010 Standard.

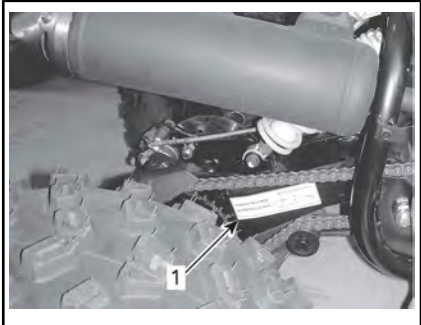
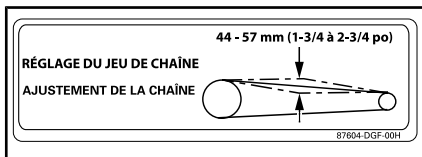
Bombardier Produits Récréatifs inc. certifie que ce VTT est conforme à la norme "American National Standard for Four Wheel All-Terrain Vehicles" ANSI/SVIA-1-2010.

704903327

EMPLACEMENT : GARDE-BOUE AVANT

EMPLACEMENT : À PROXIMITÉ DU BOUCHON D'ESSENCE

Étiquette d'information technique



1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Tous les pays sauf Canada et États-Unis

Modèles DS 90 et DS 90 X seulement

Étiquette mobile

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.



AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur. L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.
- Portez toujours une protection oculaire.
- Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.
- N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.
- Ne transportez jamais des passagers.
- Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

MODÈLE DE CATÉGORIE Y

CE VTT A ÉTÉ CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF SOUS L'ÉTROITE SUPERVISION DES PARENTS

CONDUCTEUR SEULEMENT - AUCUN PASSAGER

CE VTT DE CATÉGORIE Y A ÉTÉ CONÇU POUR QUE SA VITESSE MAXIMALE SOIT RESTREINTE

**DS90 / DS90X (RECOMMANDÉ)
POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 10 ANS)**

VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À
24 KM/H (15 MPH) (RÉGLÉE EN USINE)

* LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE
48 KM/H (30 MPH) (RÉGLÉE SOUS LA

SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)

IL EST POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS POUR APPRENDRE À ENSEIGNER LA CONDUITE DE VTT. CONSULTER SON CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS.

SE RENSEIGNER AUPRÈS DE SON CONCESSIONNAIRE À PROPOS DES LOIS PROVINCIALES OU LOCALES RÉGISSANT LA CONDUITE D'UN VTT

*voir les directives du Guide du conducteur

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT DE VENDRE LE VÉHICULE



704905265

TYPIQUE

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:

XXXXX

CERTIFICATION EPA

NER (NIVEAUX D'ÉMISSION NORMALISÉS) =

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10,0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.



*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.

704901107

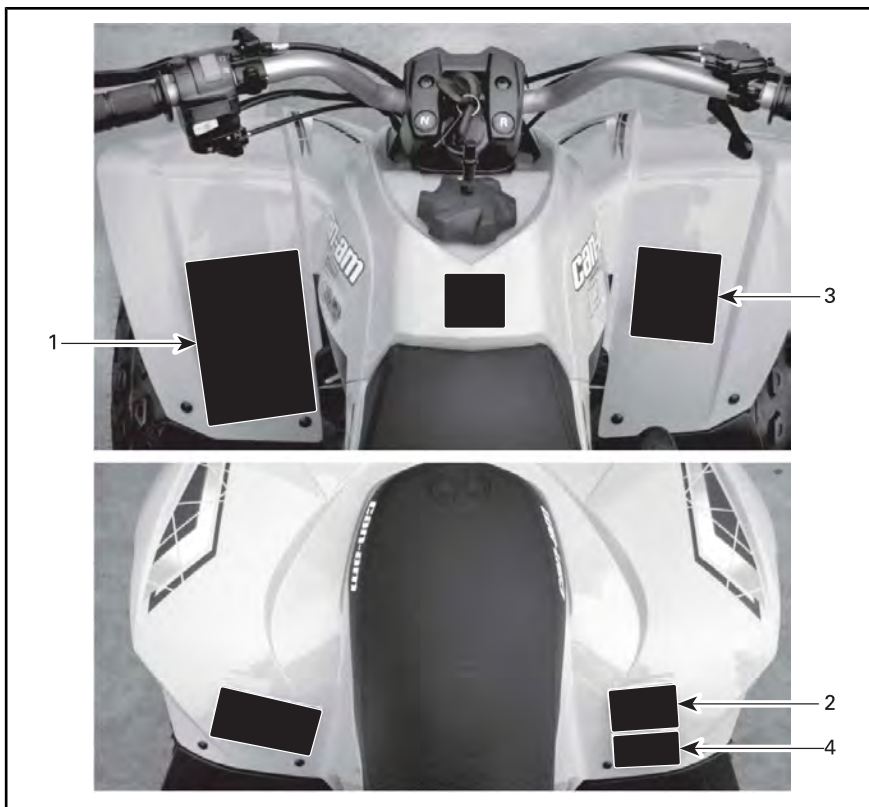
TYPIQUE : APPLICABLE LORSQU'IL EST ÉQUIVALENT À UN MODÈLE CERTIFIÉ AUX NORMES DE L'EPA

Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule. Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur ou des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

REMARQUE : En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



TYPIQUE — EMBLEMES DES ÉTIQUETTES

Étiquette 1

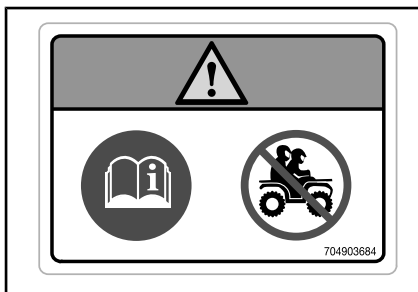
⚠ AVERTISSEMENT

- Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.
- Localisez et lisez le guide du conducteur. L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.
- Portez toujours une protection oculaire.
- N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.
- Ne transportez jamais des passagers.
- Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

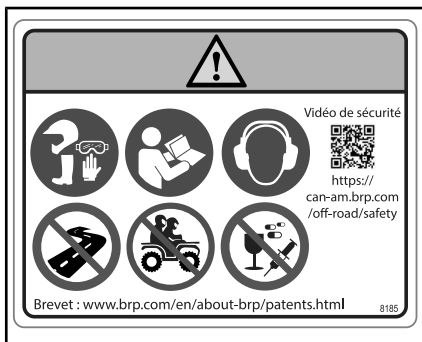
Étiquette 2

⚠ AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur.
- Ne transportez jamais un passager.



ÉTIQUETTE 2

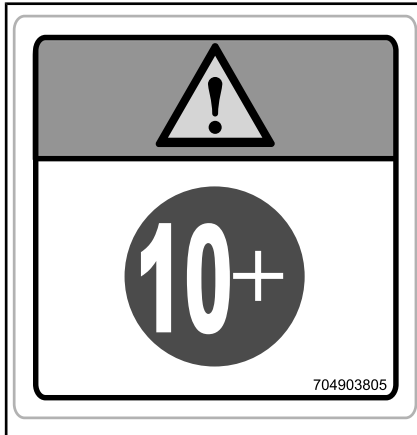


ÉTIQUETTE 1

Étiquette 3

⚠️ AVERTISSEMENT

L'utilisation de ce VTT si vous êtes âgé de moins de 10 ans augmente vos risques de subir des **BLESSURES GRAVES** ou **MORTELLES**. L'utilisation de ce véhicule tout-terrain **EST INTERDITE** aux personnes de moins de 10 ans.

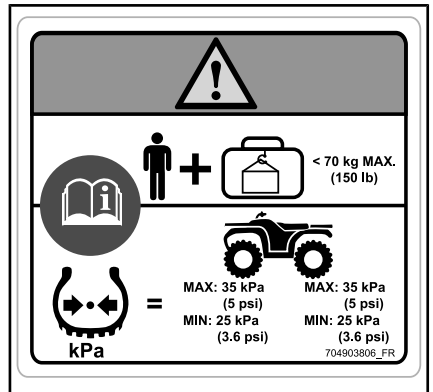


ÉTIQUETTE 3

Étiquette 4

⚠️ AVERTISSEMENT

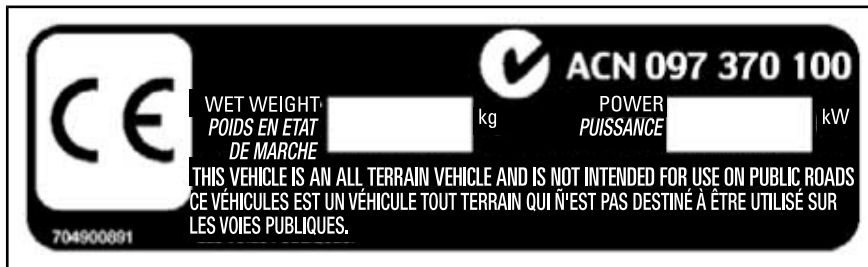
- Localisez et lisez le guide du conducteur.
- Une surcharge ou une pression des pneus incorrecte peut entraîner une perte de maîtrise, entraînant des **BLESSURES GRAVES** ou **MORTELLES**.
- **TOUJOURS** s'assurer que la pression des pneus est adéquate.
- **NE JAMAIS EXCÉDER** la capacité de charge de 70 kg, incluant le poids du conducteur et des accessoires.



ÉTIQUETTE 4

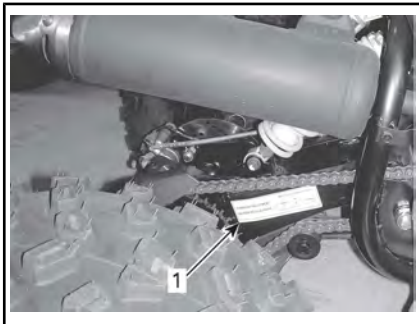
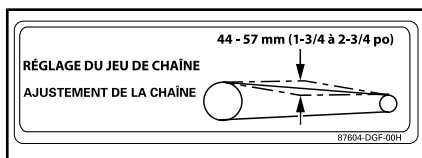
Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent la conformité du véhicule.



EMPLACEMENT : TUBE INFÉRIEUR AVANT DROIT DE L'ARMATURE

Étiquette d'information technique



1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne

RAPPORTER LES DÉFAUTS DE SÉCURITÉ

Aux États-Unis, si vous pensez que votre véhicule présente un défaut qui pourrait entraîner un accident ou des blessures voire le décès, vous devez informer immédiatement la « National Highway Traffic Safety Administration » (NHTSA) en plus de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Si Transport Canada reçoit d'autres plaintes analogues, elle pourrait ouvrir une enquête et, si elle découvrait un défaut pour la sécurité, elle pourrait exiger un rappel et une campagne de modification. Cependant, Transport Canada ne peut pas s'impliquer dans des situations particulières entre vous, le concessionnaire et Bombardier Produits Récréatifs Inc.

POUR CONTACTER TRANSPORT CANADA :



819-994-3328 (dans la région de Gatineau-Ottawa et à l'extérieur du pays)
Sans frais : 1 800-333-0510 (au Canada)



Transport Canada - ASFAD
330 Sparks Street
Ottawa, ON
K1A 0N5



<https://www.tc.gc.ca/recalls>

POUR CONTACTER TRANSPORT CANADA :



819-994-3328 (dans la région de Gatineau-Ottawa et à l'extérieur du pays)
Sans frais : 1 800-333-0510 (au Canada)



Transport Canada - ASFAD
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

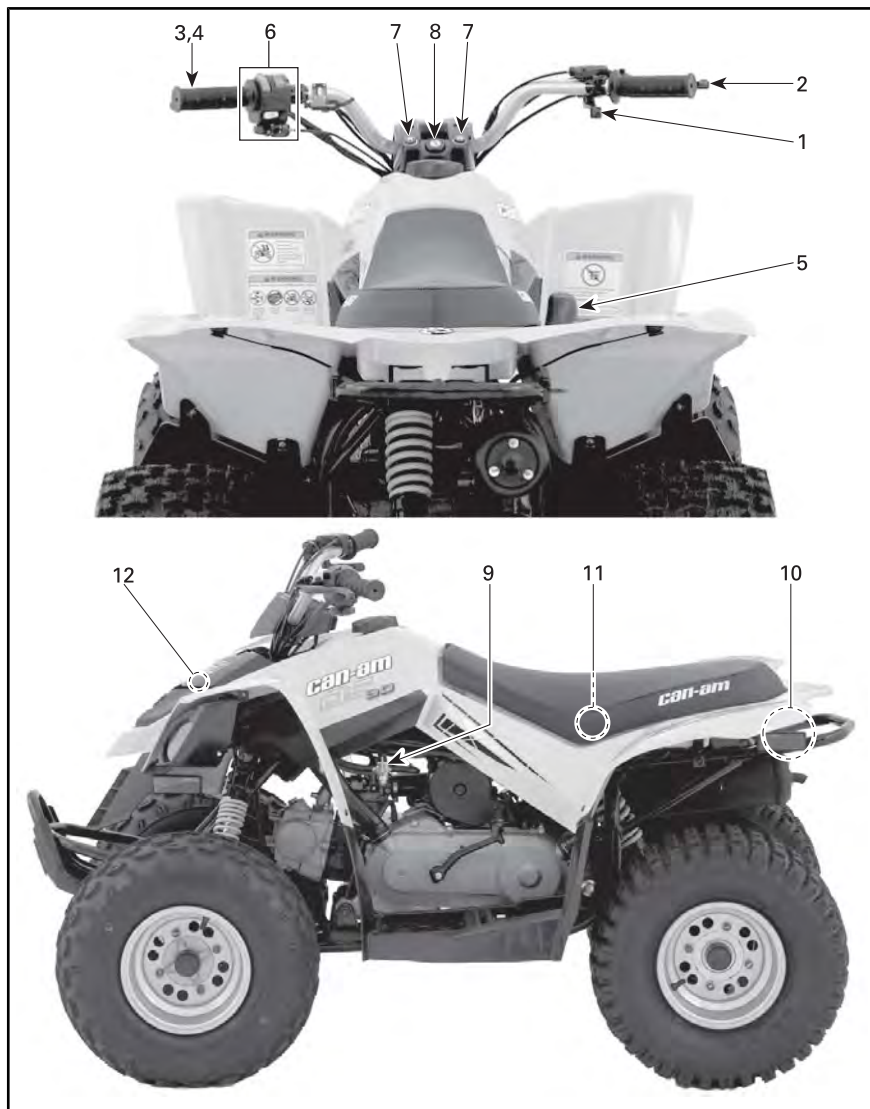


<https://www.tc.gc.ca/rappels>

***Cette page est
vierge intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT



TYPIQUE

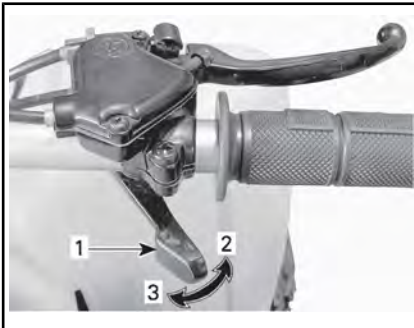
REMARQUE : Cette rubrique présente les renseignements de base sur les fonctions de différentes commandes de votre véhicule. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande conjointement avec d'autres, consulter la rubrique *CONSIGNES D'UTILISATION*.

1) Manette d'accélérateur

La manette d'accélérateur se trouve sur le côté droit du guidon.

Quand on presse cette manette, le régime du moteur augmente, ce qui permet d'engager la boîte de vitesses.

Lorsque vous la relâchez, le moteur retourne automatiquement au ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



TYPIQUE

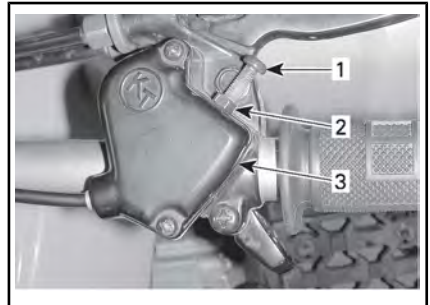
1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas en douceur, en vérifier la cause. Corriger le problème avant d'utiliser le véhicule. S'il n'est pas possible de trouver ou de résoudre le problème par soi-même, consulter son concessionnaire autorisé.

Limiteur de régime

Ce véhicule est équipé d'une vis de limiteur de régime réglable sur le logement de la manette d'accélérateur. Le limiteur de régime empêche le papillon de s'ouvrir complètement, même lorsque la manette d'accélérateur est complètement enfoncée, ce qui restreint la puissance du moteur et, par conséquent, la vitesse du véhicule.



TYPIQUE

1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
3. Logement de câble de manette d'accélérateur

⚠ AVERTISSEMENT

Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du véhicule en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsqu'un débutant utilise le véhicule.

Un adulte peut régler graduellement la vis de limiteur de régime à mesure qu'un débutant se familiarise avec le fonctionnement du véhicule. Se reporter au tableau suivant.

RÉGLAGE DU RÉGIME	DS 70	DS 90 ET DS 90 X
Régime limité d'usine	16 km/h	24 km/h
Régime sans restriction	24 km/h	48 km/h

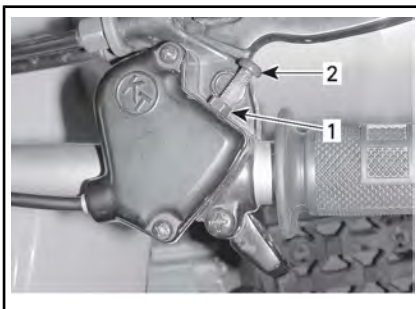
⚠ AVERTISSEMENT

Dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale réglée à l'aide de la vis de limiteur de régime.

⚠ AVERTISSEMENT

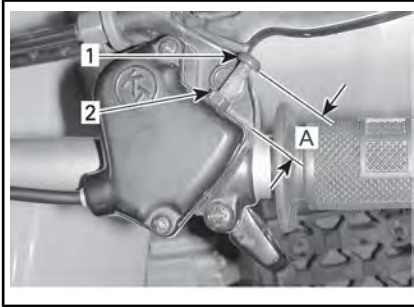
Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé, ce qui nuirait au fonctionnement de l'accélérateur. L'omission de suivre les recommandations de réglage pourrait mener à un accident.

Pour régler la vis du limiteur de vitesse, desserrer le contre-écrou, puis tourner la vis selon le réglage désiré. Tourner la vis dans le sens horaire réduit la course de la manette d'accélérateur; tourner la vis dans le sens antihoraire augmente la course de la manette d'accélérateur.



1. *Écrou de blocage*
2. *Vis de limiteur de régime*

Pour obtenir la vitesse maximale du véhicule, régler la course de la manette à 9 mm.

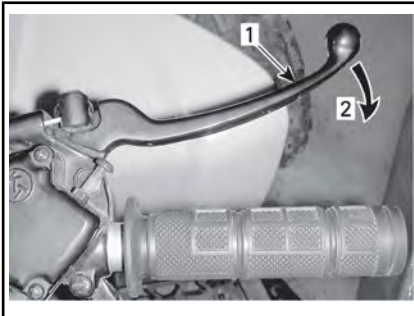


1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
- A. Réglage maximal de la course de la manette d'accélérateur 9 mm

2) Manette de frein droite

Cette manette se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, le frein avant est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



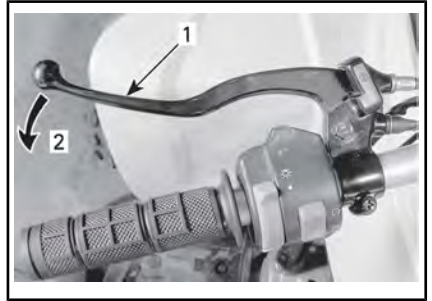
TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

3) Manette de frein gauche

La manette de frein gauche se situe sur le côté gauche du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

4) Frein de stationnement

La manette de frein de stationnement est située sur le côté gauche du guidon.

Une fois actionné, ce dispositif immobilise le véhicule. Utile pendant le transport du véhicule ou lorsqu'il n'est pas utilisé.

AVERTISSEMENT

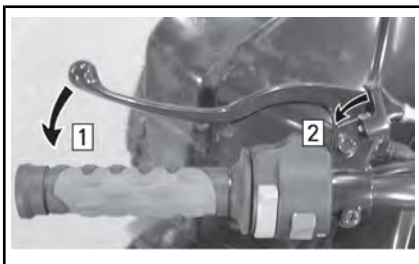
Utilisez toujours le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule. Le fait de conduire le véhicule lorsqu'une pression constante s'exerce sur les freins peut entraîner l'endommagement du système de freinage et une perte de la capacité de freinage et/ou un incendie.

Pour enclencher le mécanisme du frein de stationnement : Serrer la manette de frein gauche et la maintenir enfoncée à mesure qu'on engage le loquet du levier, puis relâcher le levier contre le loquet. La manette de frein est maintenant maintenue en position serrée et applique le ou les freins.

DS 70 et DS 90

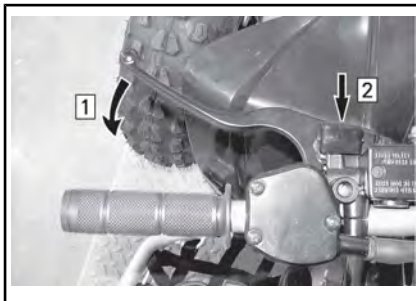


TYPIQUE — MANETTE DE FREIN GAUCHE

Étape 1: Serrer la manette de frein et la maintenir serrée.

Étape 2: Engager le loquet du levier

DS 90 X seulement



MANETTE DE FREIN GAUCHE

Étape 1: Serrer la manette de frein et la maintenir serrée.

Étape 2: Pousser le loquet du levier

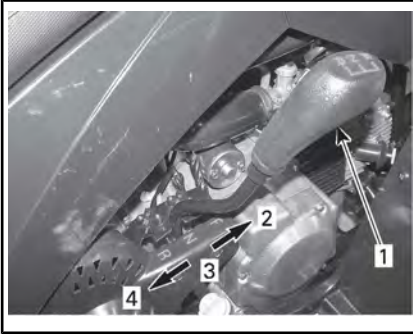
Tous les modèles

Pour desserrer le mécanisme du frein de stationnement : Serrer la manette de frein. Le verrouillage de la manette doit revenir automatiquement à sa position initiale. La manette du frein doit revenir à la position de repos. Déverrouillez toujours le frein de stationnement avant de mettre le véhicule en marche.

5) Levier sélecteur

Le levier sélecteur à trois positions se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

AVIS Toujours immobiliser le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.



POSITIONS DU LEVIER SÉLECTEUR

1. Levier sélecteur
2. Marche avant (F)
3. Point mort (N)
4. Marche arrière (R)

Pour changer la position de la boîte de vitesses, immobiliser le véhicule complètement, serrer les freins, puis amener le levier à la position voulue. Ne pas forcer le levier.

⚠️ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, vérifiez que la voie est libre derrière le véhicule. Rester assis.

F : Marche avant

Il s'agit de la plage des vitesses de conduite normales. Cette position permet au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe.

N : Point mort

Cette position débraille la boîte afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

RP : Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer.

⚠️ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. BRP recommande de rester assis. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

6) Interrupteur multifonction

L'interrupteur multifonction se situe sur le côté gauche du guidon.

L'interrupteur multifonction comporte les commandes suivantes :



1. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
2. Bouton de démarrage du moteur
3. Levier d'étrangleur

Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

On utilise cet interrupteur pour arrêter le moteur ou en cas d'urgence.

REMARQUE : Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact sur OFF, il est recommandé de l'arrêter en positionnant l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur sur STOP.

Pour arrêter le moteur, relâchez complètement la manette d'accélérateur et placez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.



1. Bouton de démarrage du moteur

Commande de l'étrangleur

Ce dispositif, muni d'un levier à position variable, facilite le démarrage du moteur à froid.

Mettre le levier à la position OFF quand le moteur est chaud.



TYPIQUE - INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR

1. Position STOP
2. Position MARCHÉ

Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le moteur, mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.

Serrer et maintenir serrée la manette du frein gauche.

Appuyez sur le bouton de démarrage et maintenez-le dans cette position. Relâchez-le dès que le moteur démarre.



POSITION OFF

Mettre le levier à la position d'étranglement maximum quand le moteur est froid.

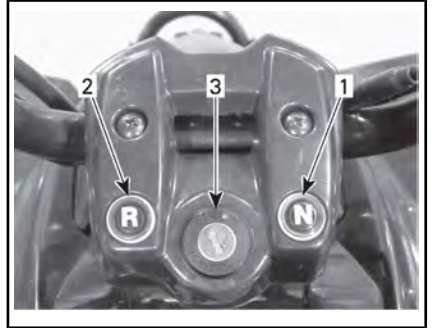


POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

Les autres positions entre OFF et ÉTRANGLEMENT MAXIMUM seront utilisées en fonction de la température du moteur.

7) Voyants

Les voyants se trouvent près du centre du guidon.



TYPIQUE

1. Point mort (N)
2. Marche arrière (R)
3. Commutateur d'allumage

Voyant de point mort (VERT)



Lorsqu'il est allumé, il indique que le levier sélecteur est en position de point mort.

Voyant de marche arrière (ROUGE)



Lorsqu'il est allumé, il indique que la marche arrière est sélectionnée.

8) Commutateur d'allumage

L'interrupteur d'allumage se trouve au centre du guidon.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à 2 positions : OFF et ON.



COMMUTATEUR D'ALLUMAGE

1. Position ARRÊT
2. Position de marche

Mettez la clé dans l'interrupteur et tournez-la à la position ON. Pour retirer la clé, tournez-la à la position OFF et retirez-la.

REMARQUE : Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à OFF, on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur. Mettez l'interrupteur à OFF après avoir arrêté le moteur.

9) Robinet d'essence

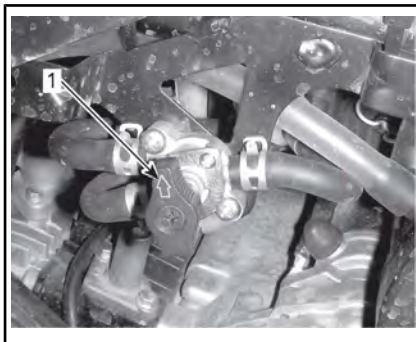
Le robinet d'essence se trouve sur le côté gauche du véhicule près du moteur.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Il s'agit d'une commande rotative à trois positions : OFF, ON, RES. (réserve). Tournez le robinet pour aligner la flèche sur la position voulue.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Aligner la flèche sur la position voulue

AVIS Une ouverture insuffisante du robinet limitera l'arrivée d'essence. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant que le moteur tourne.

OFF

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

AVIS Couper l'essence dès que le moteur s'arrête.

ON

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale de fonctionnement du véhicule.

RES (Réserve)

Lorsqu'il n'y a plus d'essence dans le réservoir à la position « ON », vous disposez d'une réserve d'essence. Pour la mettre en circuit, tournez le robinet à « RES. ». N'utiliser la position « RES. » que si on manque d'essence à la position « ON ».

Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve. Veiller ensuite à remettre le robinet à la position ON.

10) Loquet du siège

Situé près de l'aile arrière, près de l'arrière du pare-chocs. Il permet de déposer le siège pour accéder au compartiment moteur. Tirer sur la languette pour dégager le siège.



TYPIQUE

1. Languette de dégagement du siège

Dépose du siège

Tirer le loquet tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Tirer le siège vers l'arrière, puis retirez-le.

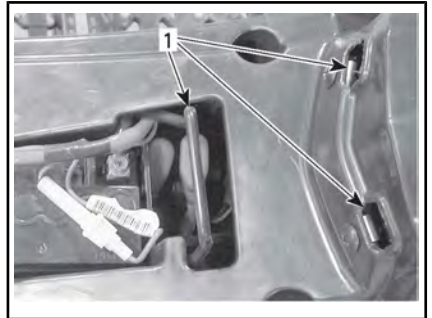
Pose du siège

Insérez les pattes avant du siège dans les crochets du cadre. Après avoir bien placé le siège, appuyez

fermement pour le bloquer en place.



1. Languettes de siège



1. Crochets

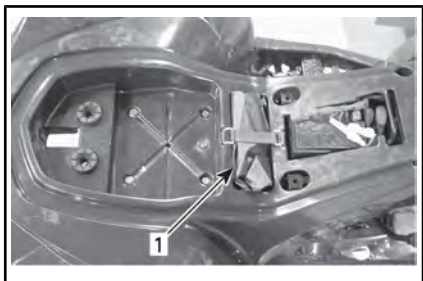


AVERTISSEMENT

Vérifiez bien si le siège est solidement fixé avant de rouler.

11) Trousse d'outils

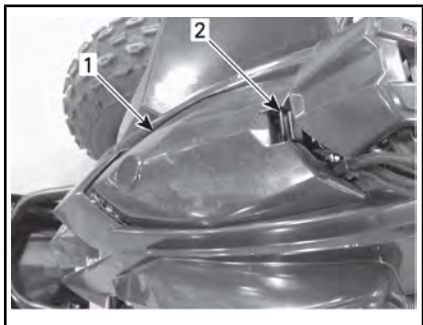
Sous le siège, sur le compartiment du moteur, la trousse d'outils contient les outils pour l'entretien de base.



1. Trousse d'outils

12) Compartiment de rangement avant

Emplacement pratique pour transporter des effets personnels.



TYPIQUE

1. Compartiment de rangement avant
2. Loquet du couvercle

Pour ouvrir le couvercle du compartiment de rangement, tirer doucement le loquet et le maintenir enfoncé tout en soulevant le couvercle.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



TYPIQUE

AVERTISSEMENT

Lorsque le moteur est en marche, placer le levier sélecteur de la boîte de vitesses en position POINT MORT et appliquer le frein de stationnement avant d'ouvrir le couvercle. Ne jamais y laisser d'objets lourds ou fragiles mal arrimés dans le compartiment de rangement. Toujours verrouiller le couvercle avant la conduite.

CARBURANT

Spécifications d'essence

AVIS Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
 - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
 - la corrosion des pièces métalliques;
 - des dommages causés aux parties internes du moteur.

- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les essences contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases de l'essence et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utilisez de l'essence sans plomb régulière avec un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 87 ou un indice d'octane RON de 92.

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol.



AVIS N'utilisez jamais d'autres essences. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

AVIS N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation d'essence étiquetée E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

Méthode de remplissage

AVERTISSEMENT

- Ne pas laisser un enfant mettre du carburant dans le véhicule.
- Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein. Retirez le bouchon avec précaution.
- Si vous constatez une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.
- Les vapeurs de carburant sont inflammables et explosives dans certaines conditions.
- Ne vérifiez jamais le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.
- Ne fumez jamais et tenez les flammes et les étincelles à l'écart.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.
- Toujours essuyer tout carburant répandu sur le véhicule.

1. Arrêtez le moteur.
2. Ne permettez jamais à quiconque de rester dans le véhicule lors du ravitaillement en essence.
3. Tourner le bouchon du réservoir d'essence dans le sens contraire des aiguilles d'une montre afin de le retirer.



TYPIQUE — BOUCHON DE RÉSERVOIR DE CARBURANT

4. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.
5. Versez l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
6. Cessez de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Évitez tout remplissage excessif.**
7. Serrez bien le bouchon de réservoir d'essence dans le sens horaire.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant le rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Après la période de rodage, faire inspecter le véhicule par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. Se reporter à la section *ENTRETIEN*.

Moteur

Au cours de la période de rodage :

- Évitez les accélérations à plein régime.
- N'actionnez jamais la manette d'accélérateur à plus du 3/4 de sa course.
- Évitez les accélérations intenses.
- Évitez de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- Évitez toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

Freins



AVERTISSEMENT

Des freins neufs fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Pour assurer un bon rodage, freiner le véhicule jusqu'à l'arrêt complet au moins 50 fois. Régler les freins à nouveau au besoin, se reporter à *FREINS MÉCANIQUES DS 70 ET DS 90*.

Courroie d'entraînement

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km.

Au cours de la période de rodage :

- d'accélérer ou de décélérer vigoureusement
- Évitez de tirer une charge.
- Évitez de circuler à plein régime.

CONSIGNES D'UTILISATION

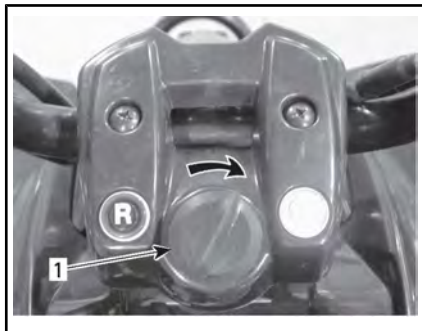
Démarrage du moteur (procédure de base)

AVERTISSEMENT

Effectuer toujours l'inspection avant chaque randonnée comme décrit dans les *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ* avant de faire fonctionner le véhicule. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule.

Placer le levier sélecteur à la position N (point mort).

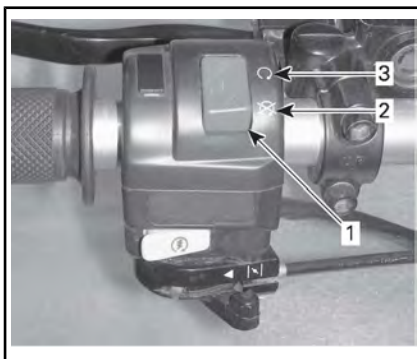
Mettez la clé dans le commutateur d'allumage et tournez-la sur la position ON.



TYPIQUE — TOURNER À LA POSITION ON

1. Clé de contact

Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.



1. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
2. Position STOP
3. Position MARCHÉ

Se reporter à *USAGE DE L'ÉTRANGLEUR POUR FAIRE DÉMARRER LE MOTEUR*.

Serrer et maintenir serrée la manette du frein gauche.

Enfoncer le bouton de démarrage du moteur jusqu'à ce que le moteur démarre.

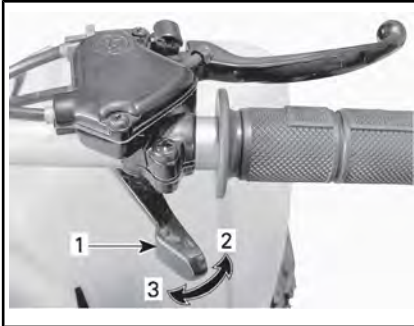


1. Bouton de démarrage du moteur

AVIS Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage pendant plus de 10 secondes. Laisser refroidir le démarreur entre les ten-

tatives de démarrage. Veiller à ne pas mettre la batterie à plat.

REMARQUE : On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur la manette d'accélérateur; si elle est trop enfoncée, l'étrangleur ne sera pas actionné.



TYPIQUE

1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

Relâcher le bouton de démarrage immédiatement après le démarrage du moteur, puis relâcher le frein.

Démarrage manuel d'urgence

Le démarrage manuel est expliqué en cas de panne du démarreur électrique.

Suivre la procédure de démarrage décrite précédemment, mais au lieu d'utiliser le démarreur électrique, utiliser la pédale du démarreur à pied.

Pour faire démarrer le moteur, enfoncer doucement la pédale jusqu'à ce que l'engagement du mécanisme du démarreur à pied soit ressenti, puis enfoncer le démarreur à pied en un mouvement rapide.



TYPIQUE

1. Pédale de démarreur à pied

Répéter complètement la procédure si nécessaire.

Se reporter à Usage de l'étrangleur pour faire démarrer le moteur.

Temps très froid (en deçà de 0 °C)

Par températures inférieures à 0 °C, placer le levier de l'étrangleur en position d'étranglement maximum (100 %).



POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

Une fois que le moteur démarre, régler le levier de l'étrangleur jus-

qu'à ce que le régime optimal du moteur soit atteint.

REMARQUE : Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Si cette situation se produit, consulter la section *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

Temps froid (au-dessus de 0 °C)

Par températures supérieures à 0 °C, placer le levier de l'étrangleur à environ 75 % de la position d'étranglement maximale.

Une fois que le moteur démarre, laisser l'étrangleur à environ 75 % pendant 20 secondes, puis régler le levier de l'étrangleur à la position d'arrêt.



POSITION ARRÊT

Démarrage à chaud

L'actionnement de l'étrangleur n'est pas requis.

Arrêt du moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Évitez de stationner le véhicule dans une pente.

Relâchez l'accélérateur et immobilisez le véhicule.

Serrez le frein de stationnement.

Mette le levier sélecteur à la position de marche avant (F).

Mette l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.

Mette la clé de contact à la position OFF.

Mette le robinet d'essence à la position OFF.

Retirez la clé du commutateur d'allumage.

Changement de rapport

Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.

Serrer les freins et placer le levier sélecteur à « F » (marche avant) ou « R » (marche arrière).

Relâchez les freins.

⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule.

AVIS Quand on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et appliquer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

REMARQUE : Si on tente de changer de vitesse à haut régime, le moteur s'arrêtera.

PERSONNALISER LA CONDUITE

Réglage de la suspension

AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule. Prenez toujours le temps de vous familiariser avec le comportement du véhicule après tout réglage de la suspension.

AVERTISSEMENT

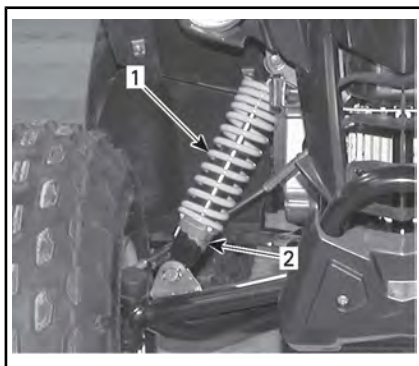
Le réglage des amortisseurs avant gauche et droit doit toujours être à la même position. Ne réglez jamais un seul amortisseur. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité, pouvant entraîner un accident.

Réglage de la précharge à ressort

Raccourcir les ressorts pour une tenue de route plus ferme sur chemin cahoteux.

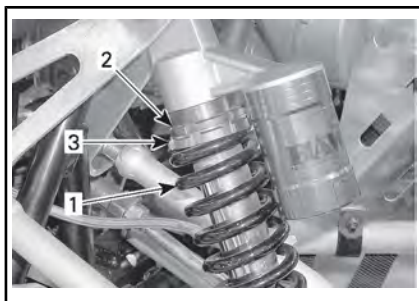
Rallonger les ressorts pour une tenue de route plus souple sur chemin plat.

Régler en tournant la came ou la bague de réglage en conséquence. Utilisez l'outil de la trousse d'outils.



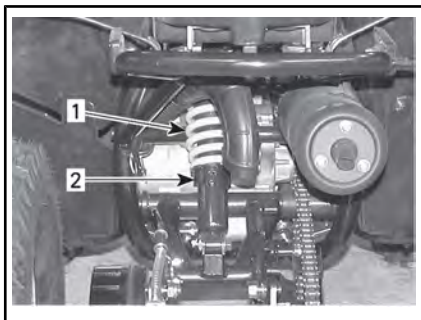
DS 70 ET DS 90 — SUSPENSION AVANT

1. Ressort avant
2. Tourner la came de réglage



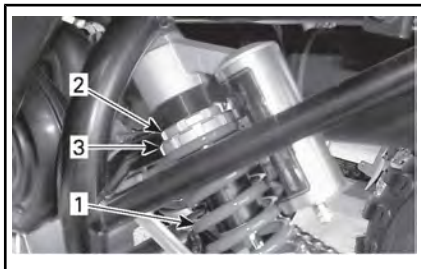
DS 90 X — SUSPENSION AVANT

1. Ressort avant
2. Desserrer l'anneau de verrouillage
3. Tourner l'anneau de réglage



DS 70 ET DS 90 — SUSPENSION ARRIÈRE

1. Ressort arrière
2. Tourner la came de réglage



DS 90 X — SUSPENSION ARRIÈRE

1. Ressort arrière
2. Desserrer l'anneau de verrouillage
3. Tourner l'anneau de réglage

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

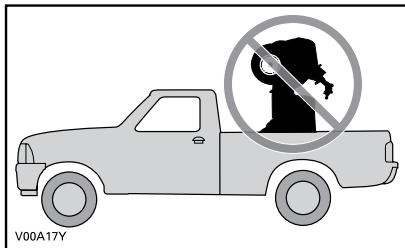
Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TRANSPORT DU VÉHICULE

Lorsqu'on transporte le véhicule, il faut bien l'arrimer à la remorque avec les sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

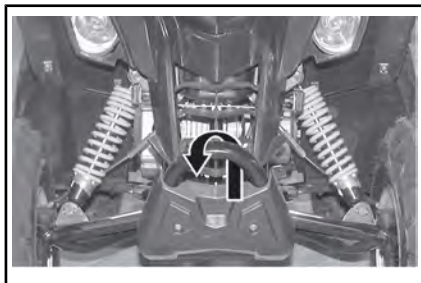
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer ce véhicule derrière une voiture ou tout autre véhicule. Utiliser une remorque. Ne jamais basculer ce véhicule pour le transporter. Il faut transporter le véhicule dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues) et de sorte qu'il soit face à l'avant du véhicule qui le transporte.

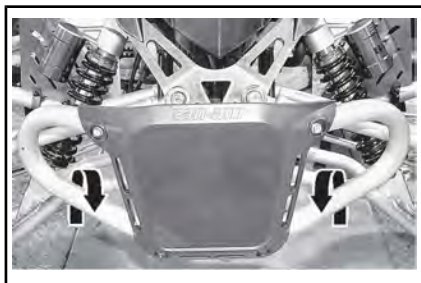


Ne pas oublier de :

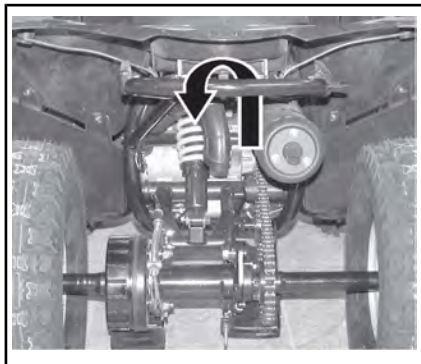
- Mettre le robinet d'essence à la position OFF.
- Serrez le frein de stationnement.
- Arrimer le devant du véhicule par le pare-chocs avant et l'arrière par le pare-chocs arrière.



DS 70 ET DS 90 — EMPLACEMENT DU POINT D'ARRIMAGE AVANT



DS 90 X — EMPLACEMENT DU POINT D'ARRIMAGE AVANT



TOUS MODÈLES — EMPLACEMENT DU POINT D'ARRIMAGE ARRIÈRE

AVIS L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au calendrier d'entretien.



AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U)

Un atelier de réparation ou une personne au choix du propriétaire peut procéder à l'entretien, au remplacement ou à la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou des concessionnaires Can-Am autorisés.

Bien qu'un concessionnaire autorisé Can-Am ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie sur les systèmes antipollution n'est pas conditionnée par l'utilisation d'un concessionnaire autorisé Can-Am ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une demande de garantie peut être refusée si, entre autres choses, le propriétaire ou l'exploitant a causé le problème à cause d'un mauvais entretien ou utilisation.

Pour les déclarations sous garantie des systèmes antipollution, BRP restreint le diagnostic et la réparation des pièces et systèmes antipollution aux seuls concessionnaires Can-Am autorisés. Pour plus d'informations, reportez-vous à la GARANTIE liée aux émissions selon *L'EPA DES É.-U.* dans la section de ce document portant sur la *GARANTIE*.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous-section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol avec ce moteur peut endommager le système antipollution.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire l'inspection avant randonnée.

CONDITIONS POUSSIÉREUSES EXTRÊMES

Directives d'entretien du filtre à air du moteur

L'entretien du filtre à air doit être ajusté en fonction des conditions d'utilisation.

La fréquence d'entretien du filtre à air doit être augmentée selon les conditions de poussière suivantes :

- Conduite sur sable sec
- Conduite sur des surfaces poussiéreuses sèches
- Conduite sur des sentiers de gravier sec ou dans des conditions semblables.

REMARQUE : La conduite en groupe dans de telles conditions fait en sorte qu'il faut entretenir le filtre à air encore plus régulièrement.

PROGRAMME D'ENTRETIEN

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux. Certains éléments du programme d'entretien doivent être effectués en fonction du calendrier, quelle que soit la distance ou le temps de fonctionnement.

CHAQUE SEMAINE
Inspecter et nettoyer le filtre à air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)
Inspecter et nettoyer le filtre de soupape d'injection d'air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)

CHAQUE MOIS
Inspecter le câble/boîtier d'accélérateur. ajuster au besoin
Inspecter la batterie
Inspecter les boulons de roue
Inspecter et nettoyer les conduits d'admission et de sortie d'air de la boîte CVT
Inspecter et ajuster le système de frein (les freins hydrauliques se règlent automatiquement et n'exigent aucun réglage)
Remplacer l'huile moteur (tous les 3 mois ou 40 heures)
Régler le régime de ralenti (tous les 6 mois)
Inspecter le système de ventilation du carter (tous les 6 mois)

CHAQUE MOIS

Inspecter, nettoyer et régler le carburateur (tous les pays sauf le Canada et les États-Unis) (tous les 6 mois)

Lubrifier les articulations de direction (DS 70 et DS 90) (tous les 6 mois)

TOUTES LES 100 HEURES OU CHAQUE ANNÉE

Nettoyer le tamis d'huile à moteur

Remplacer le filtre à air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)

Remplacer le filtre de soupape d'injection d'air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)

Régler le jeu des soupapes.

Nettoyez le pare-étincelles.

Inspecter le système d'échappement

Inspectez les conduits d'alimentation et les raccords

Lubrifier le câble/boîtier d'accélérateur

Remplacer la bougie

Inspecter les roues dentées et la chaîne d'entraînement

Inspecter les roulements de roue

Inspectez la courroie d'entraînement

Inspecter, nettoyer et lubrifier les poulies motrice et menée

Inspecter les fixations du guidon

Lubrifier l'arbre de direction

Inspecter le système de direction

Inspecter le système de suspension

Inspecter les plaquettes/segments de frein

TOUTES LES 200 HEURES OU AUX 2 ANS

Remplacez le filtre à carburant

Remplacez l'huile de la boîte de vitesses.
--

Remplacer le liquide de frein (DS 90 X)

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

⚠ AVERTISSEMENT

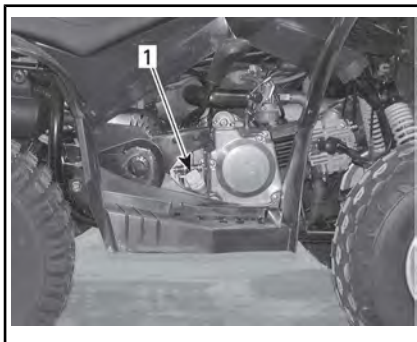
Remplacez toujours les dispositifs de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.) enlevés par des neufs.

Huile à moteur

Niveau d'huile moteur

AVIS Vérifier le niveau d'huile souvent et ajuster au besoin. Évitez tout remplissage excessif. Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essayez de renverser de l'huile.

REMARQUE : Pendant la vérification du niveau d'huile, inspectez visuellement la zone du moteur pour déceler d'éventuelles fuites.



TYPIQUE - CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge d'huile

Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, faire démarrer le moteur et le laisser tourner pendant quelques minutes, ensuite l'arrêter et vérifier le niveau d'huile comme suit :

1. Dévisser la jauge de niveau d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.
2. Réinsérer la jauge de niveau d'huile et la **visser à fond complètement**.
3. Retirez la jauge et vérifiez le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit arriver à égalité ou près de la marque de maximum.



1. Plein
2. Ajouter
3. Plage de fonctionnement

Pour ajouter de l'huile, retirez d'abord la jauge. Se servir d'un en-

tonnoir pour ajouter un peu d'huile et éviter d'en déverser.

Versez une petite quantité d'huile et revérifiez le niveau.

Répéter jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge. **Évitez tout remplissage excessif.**

Vissez la jauge à fond.

Huile moteur recommandée

Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

HUILE MOTEUR XPS RECOMMANDÉE	
Usage général	<p>Scandinavie : HUILE SEMI-SYNTHÉTIQUE 4T 5W40 (EUR) (N/P 779290)</p> <p>Autres pays : HUILE SEMI-SYNTHÉTIQUE 4T 5W40 (N/P 779133)</p>
Basse température	<p>Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (EUR) (N/P 779286)</p> <p>Autres pays : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 0W40 (N/P 779139)</p>
Haute température	<p>Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 10W50 (EUR) (N/P 779240)</p> <p>Autres pays : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 10W50 (N/P 779234)</p>

HUILE MOTEUR XPS RECOMMANDÉE

SI L'HUILE À MOTEUR XPS RECOMMANDÉE N'EST PAS DISPONIBLE


Utilisez une huile moteur SAE 4 temps respectant ou dépassant les spécifications suivantes de l'industrie des lubrifiants.

Vérifiez toujours l'étiquette d'homologation de service API sur le contenant d'huile; elle doit contenir au moins l'une des normes indiquées.

- **Classe de service SJ, SL, SM ou SN de l'API**

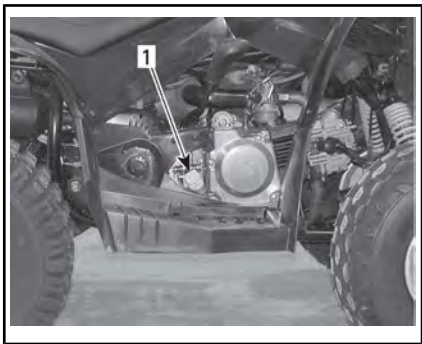
Vidange de l'huile moteur

La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

 **ATTENTION** L'huile moteur peut être brûlante. Pour éviter de vous brûler, ne retirez pas le bouchon de vidange du moteur quand le moteur est chaud. Attendre que l'huile moteur tiédisse. Portez toujours des protections appropriées pour la peau et les yeux. Les produits chimiques peuvent léser la peau et les yeux.

Placez le véhicule sur une surface de niveau.

Enlevez la jauge de niveau d'huile.



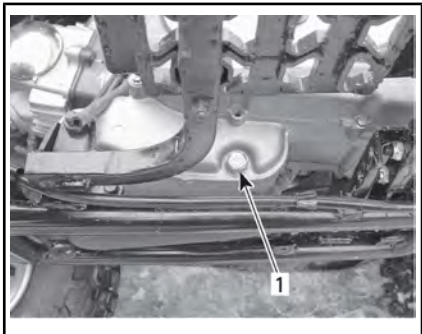
TYPIQUE - CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge d'huile

Nettoyez la surface autour du bouchon de vidange.

Placez un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du moteur.

Dévisser le bouchon de vidange.



CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de vidange

Attendre assez longtemps pour que toute l'huile s'écoule du moteur.

Nettoyer la crépine d'huile, en se reportant à la rubrique **CRÉPINE D'HUILE** dans cette section.

Essuyez toute huile renversée sur le moteur.

Réinstaller la crépine d'huile, le ressort et le joint torique.

Installer le couvercle de crépine. Serrez au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Couvercle de crépine	12 Nm ± 1 Nm

Nettoyer la rondelle du bouchon de vidange et vérifier son état; la remplacer au besoin.

Nettoyer les surfaces de contact du bouchon de vidange et du moteur.

Installez le bouchon de vidange. Serrez au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Bouchon de vidange	39 Nm ± 1 Nm

Remplir le moteur de la quantité spécifiée d'huile moteur recommandée. Pour connaître la contenance du carter, consulter la section **FICHES TECHNIQUES**.

Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que les zones de la crépine d'huile et du bouchon de vidange d'huile ne fuient pas.

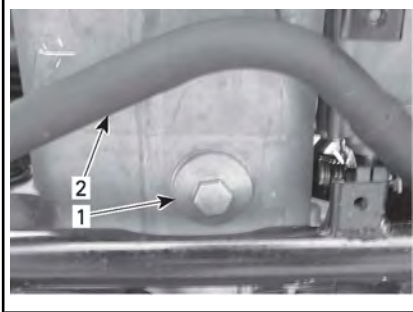
Arrêtez le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier à nouveau le niveau d'huile. Parfaire le niveau d'huile, si nécessaire.

Éliminer l'huile usée conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

Crépine du réservoir d'huile

Nettoyage de la crépine du réservoir d'huile

Retirer la crépine d'huile et le ressort pour les nettoyer (si nécessaire), se reporter à *CALENDRIER D'ENTRETIEN* pour plus de détails.



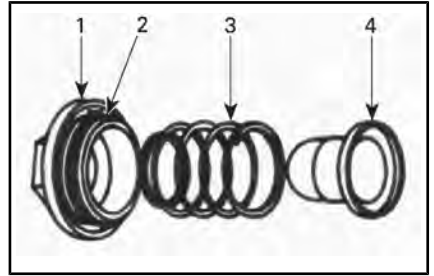
SOUS LE MOTEUR

1. Couvercle de la crépine d'huile
2. Tuyau d'échappement

Pour nettoyer la crépine d'huile, utiliser un solvant, puis l'assécher avec de l'air comprimé.

⚠ ATTENTION Portez toujours des protections appropriées pour la peau et les yeux. Les produits chimiques peuvent léser la peau et les yeux.

REMARQUE : Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.

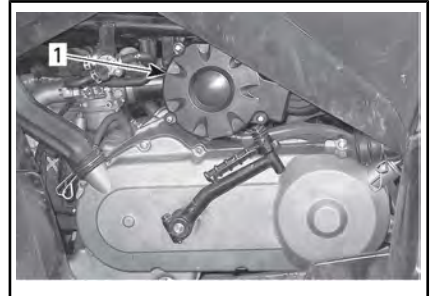


TYPIQUE

1. Couvercle
2. Joint torique
3. Ressort
4. Crépine

Filtere à air

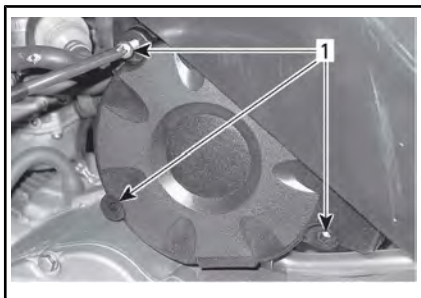
Emplacement du filtre à air



1. Filtre à air

Dépose du filtre à air

Retirer le couvercle de boîtier du filtre à air



1. Vis

Retirer le filtre à air du boîtier.



Boîtier de filtre à air

Vidange du boîtier de filtre à air

Vérifier périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient un liquide ou des dépôts.



1. Filtre à air

Entretien et remplacement du filtre à air

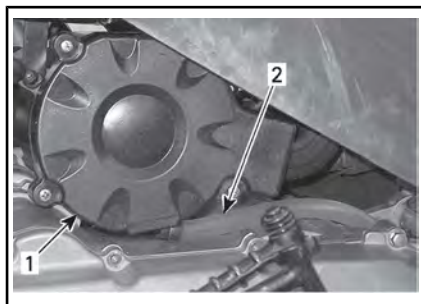
Pour un léger entretien du filtre à air, de l'air comprimé peut servir à déloger la poussière du filtre à air.

Pour toute autre condition, remplacer le filtre à air.

AVIS La dégradation de la performance du moteur ou des dommages sérieux peuvent se produire si le filtre à air n'est pas bien entretenu et/ou s'il n'est pas remplacé.

Installation du filtre à air

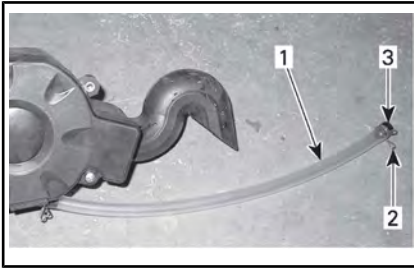
L'installation s'effectue en inversant les opérations ci-dessus. Porter attention au bon positionnement du filtre dans son boîtier.



1. Boîtier de filtre à air
2. Tube de vidange

REMARQUE : Si le véhicule est utilisé dans des endroits poussiéreux, vérifiez plus souvent que dans le *PROGRAMME D'ENTRETIEN*.

En présence de liquide ou des dépôts, presser et déposer la fixation. Retirer le tube de vidange bouché et le vider.



1. Tube de vidange
2. Collier
3. Bouchon

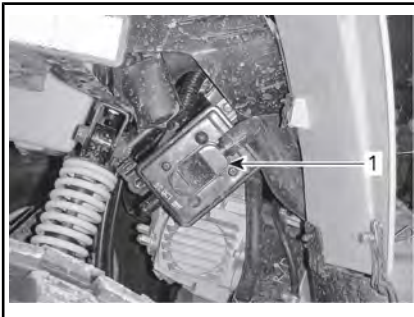
AVIS Ne pas faire démarrer le moteur lorsque le tube de vidange contient du liquide ou des dépôts.

En présence de liquide ou de dépôts, le filtre à air et son boîtier doivent être examinés, séchés ou remplacés en fonction de leur état.

Soupape d'injection d'air

Emplacement de la soupape d'injection d'air

Le robinet d'essence se trouve du côté gauche du véhicule, sous l'aile avant.



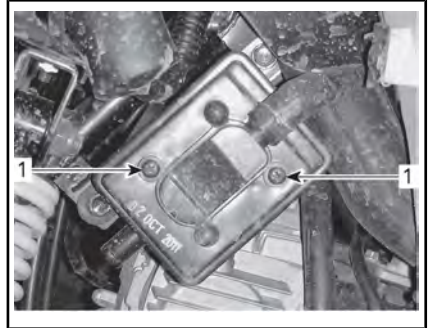
1. Soupape d'injection d'air

Nettoyage de la soupape d'injection d'air

REMARQUE : Nettoyer le couvercle avant de le déposer.

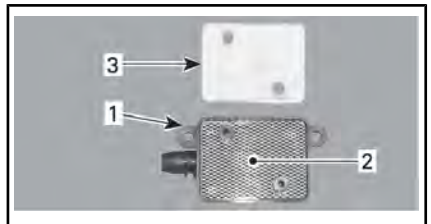
Retirer les vis de fixation du couvercle.

Retirer le couvercle de la soupape d'injection d'air.



1. Déposer les vis

Retirer le filtre de la soupape d'injection d'air.



TYPIQUE

1. Soupape d'injection d'air
2. Crépine
3. Filtre à air

Nettoyer le filtre à air et l'intérieur de la soupape d'injection d'air en utilisant de l'air comprimé.

REMARQUE : Si le filtre à air est toujours sale, le remplacer par un filtre neuf.

Une fois le nettoyage terminé, bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Pare-étincelles

Nettoyage du pare-étincelles

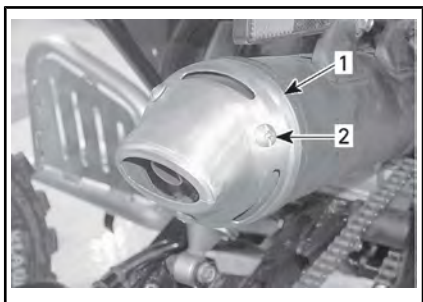
Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.



AVERTISSEMENT

Ne jamais faire cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. Portez des lunettes de protection et des gants. Respectez toutes les lois et réglementations en vigueur.

Retirer le couvre-silencieux (le cas échéant)



DS 90 X

1. Couvre-silencieux
2. Déposer les vis

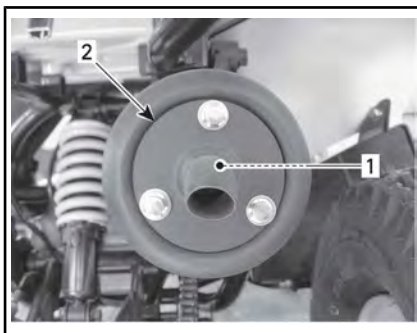
Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Retirer le pare-étincelles du silencieux.



1. Pare-étincelles
2. Embout de silencieux

Éliminez les dépôts de carbone du pare-étincelles avec une brosse.

REMARQUE : Utilisez une brosse souple et faites attention à ne pas endommager le pare-étincelles.

Réinstaller le pare-étincelles à l'intérieur du silencieux.

Réinstaller le couvre-silencieux (le cas échéant)

Couvercle de la boîte de vitesses CVT

Vidange de la boîte CVT

Chaque fois que l'on soupçonne que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la boîte CVT, vidanger le carter de boîte CVT en retirant le tube de vidange.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Tube de vidange
2. Collier
3. Bouchon
4. Bouchon de vidange du moteur

Huile de la boîte de vitesses

Huile de boîte de vitesses recommandée

Utilisez 165 ml de l'huile minérale d'engrenage DE HAUTE QUALITÉ (N/P 779155) ou une huile équivalente SAE 75W90).

AVIS Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

Niveau d'huile de boîte de vitesses

Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau ne peut pas être vérifié.

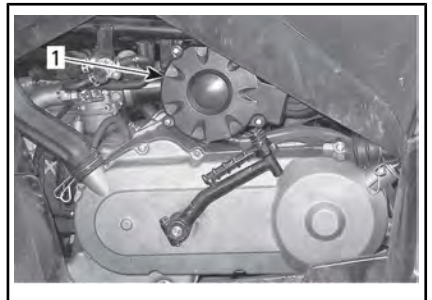
La seule manière d'assurer que le niveau est correct est de vidanger la boîte de vitesses et de la remplir de la quantité prescrite d'huile de boîte de vitesses. Se reporter à la rubrique *VIDANGE D'HUILE DE BOÎTE DE VITESSES* pour la procédure à suivre.

Vidange d'huile de la boîte de vitesses

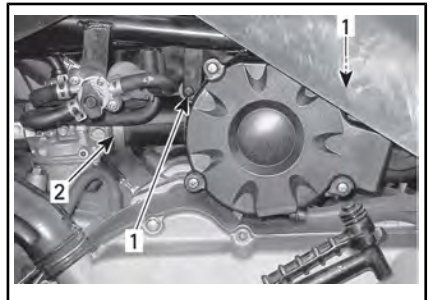
ATTENTION L'huile de la boîte de vitesses peut être brûlante. Pour éviter de vous brûler, ne retirez pas le bouchon de vidange de la boîte de vitesses quand le moteur est chaud. Attendez que l'huile de la boîte de vitesses refroidisse. Portez toujours des protections appropriées pour la peau et les yeux. Les produits chimiques peuvent léser la peau et les yeux.

Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.

Retirer le boîtier du filtre à air du véhicule.



1. Boîtier de filtre à air

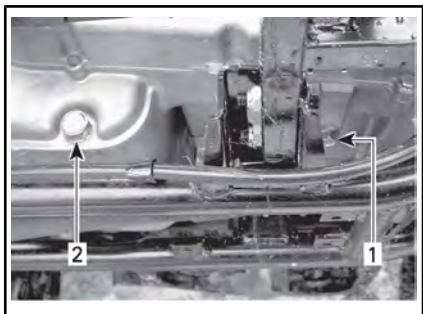


1. Déposer les vis
2. Desserrer la fixation



RETIRER LE BOÎTIER DE FILTRE À AIR.

Nettoyer le bouchon de vidange de boîte de vitesses et la zone du bouchon de remplissage d'huile, puis retirer le bouchon de vidange et la rondelle de la boîte de vitesses.



BOUCHON DE VIDANGE — CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de vidange de boîte de vitesses
2. Bouchon de vidange d'huile moteur.



BOUCHON DE REMPLISSAGE — CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bouchon de remplissage d'huile de boîte de vitesses

Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler de la boîte de vitesses.

Réinstaller le bouchon de vidange et la rondelle. Serrez au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Bouchon de vidange	16,0 Nm ± 1,6 Nm

Retirez le bouchon de remplissage d'huile de la boîte de vitesses 165 ml et utilisez UNE HUILE MINÉRALE D'ENGRENAGE DE HAUTE QUALITÉ (N/P 779155) ou une huile équivalente SAE 75W90.

AVIS Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau de la boîte de vitesses ne peut pas être vérifié. S'assurer que la boîte de vitesses est complètement vidangée avant de la remplir à nouveau de la quantité spécifiée d'huile recommandée.

AVIS Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

Remettre le bouchon de remplissage d'huile.

Remettre en place toutes les autres pièces enlevées.

Câble d'accélérateur

Inspection du câble d'accélérateur

Inspecter le câble d'accélérateur pour déceler s'il est pincé, effiloché ou usé de manière excessive. S'assurer du bon mouvement du câble.

AVIS Le câble d'accélérateur doit être remplacé s'il est usé, effiloché ou endommagé.

Lubrification du câble d'accélérateur

Lubrifier le câble à l'aide d'un lubrifiant à base de silicone pour réduire l'usure prématurée et assurer le bon mouvement du câble.



AVERTISSEMENT

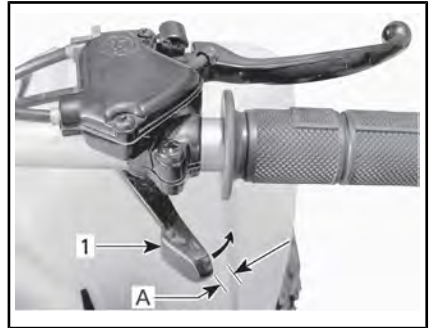
Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant (à base d'eau par exemple) pourrait rendre la manette d'accélérateur ou le câble collant et raide.

Réglage du câble d'accélérateur

Vérifier le jeu de la manette d'accélérateur, et ajuster au besoin.

REMARQUE : Si un réglage s'impose, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Le jeu de l'accélérateur devrait être de 5 mm à 10 mm.



TYPIQUE — JEU NORMAL

1. Manette d'accélérateur
A. Jeu

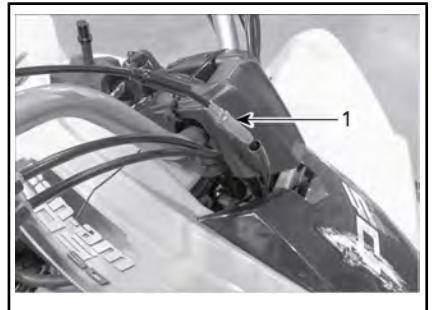
JEU DE L'ACCÉLÉRATEUR

5 mm à 10 mm

DS 70

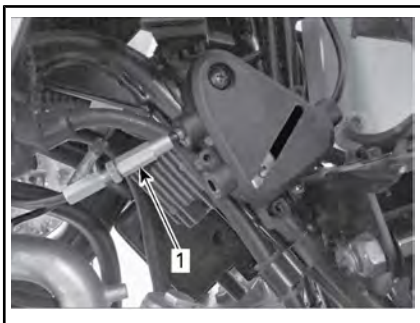
Il y a 2 câbles à régler :

- Câble A : De la manette d'accélérateur jusqu'au boîtier de limiteur de l'accélérateur
- Câble B : Du limiteur de l'accélérateur au moteur



RÉGLAGE DU CÂBLE DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR JUSQU'AU BOÎTIER DE LIMITEUR DE L'ACCÉLÉRATEUR

1. Câble A



RÉGLAGE DU BOÎTIER DU LIMITEUR DE L'ACCÉLÉRATEUR AU MOTEUR

1. Câble B

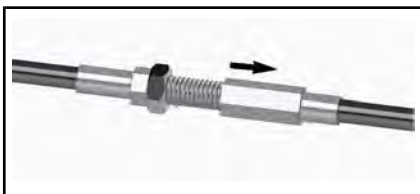
Régler les deux câbles A et B à la position complètement fermée.



POSITION COMPLÈTEMENT FERMÉE

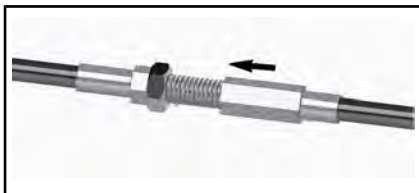
Démarrez le moteur.

Régler le câble B jusqu'à ce que le régime du moteur commence à augmenter.



DÉVISSER L'ÉCROU DE RÉGLAGE

Ramenez l'écrou de réglage du câble B d'un tour.



RAMENER L'ÉCROU DE RÉGLAGE D'UN TOUR

Serrez l'écrou de blocage en place.



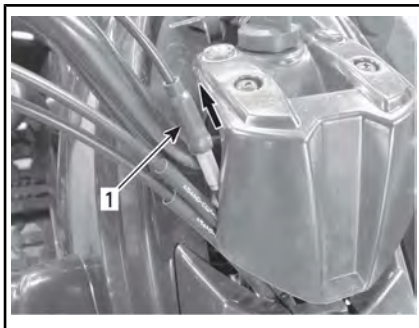
POSITION VERROUILLÉE

Une fois que le câble B est bien réglé, répéter la procédure pour le câble A.

Arrêtez le moteur.

DS 90 et DS 90 X

Régler le câble, glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour exposer le dispositif de réglage de câble d'accélérateur.

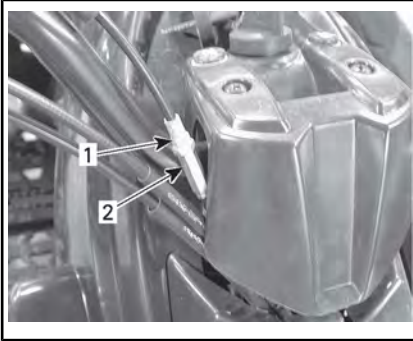


1. Protecteur de caoutchouc

Desserrer le contre-écrou et tourner le régleur pour obtenir le réglage approprié.

REMARQUE : Mesurez le jeu à l'extrémité de la manette d'accélération.

Serrer le contre-écrou et réinstaller le protecteur.



1. Écrou de blocage
2. Dispositif de réglage

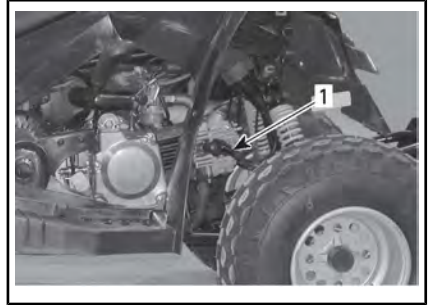
Le levier sélecteur en position point mort « N », faire démarrer le moteur.

Tous les modèles

Vérifier si le câble d'accélérateur est bien réglé en tournant le guidon complètement à droite, puis complètement à gauche. Si le régime du moteur augmente, réajuster le jeu de la manette d'accélérateur en s'assurant que le câble d'accélérateur est acheminé correctement et n'est pas pincé lorsque l'on tourne le guidon.

Bougie

Emplacement des bougies

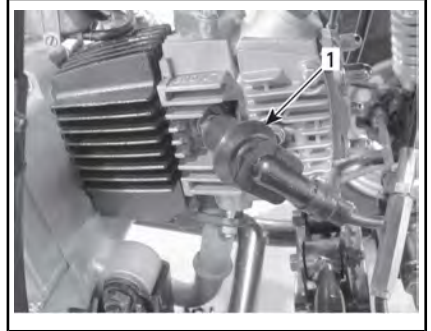


TYPIQUE - CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Bougie

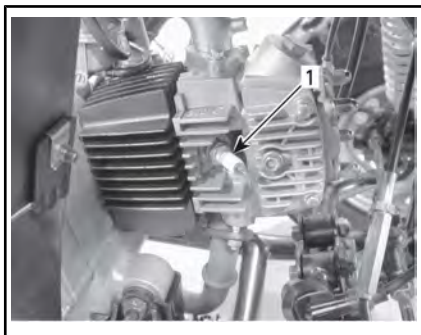
Dépose des bougies

Débrancher le câble de bougie de la bougie d'allumage.



1. Câble de bougie

Dévisser la bougie d'un tour.



1. Bougie

Si possible, nettoyer la bougie et la culasse à l'air comprimé.

⚠ ATTENTION Portez toujours des lunettes de protection lorsque vous utilisez l'air comprimé.

Dévisser et retirer la bougie complètement.

Installation des bougies

Avant l'installation, vérifier si la surface de contact de la culasse et de la bougie n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes entre 0,6 mm à 0,7 mm.

Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets de bougie.

Serrer la bougie à la main dans la culasse, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.

Serrer la bougie au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Bougie	11,0 Nm ± 1,1 Nm

Batterie

Pour accéder à la batterie, retirer le siège.

Entretien de la batterie

⚠ ATTENTION Ne chargez jamais la batterie pendant qu'elle est dans le véhicule.

AVIS Ne retirez jamais le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Ces véhicules sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie « Valve Regulated Lead Acid » ou « au plomb-acide à régulation par soupape ». Cette batterie ne requiert aucun entretien; il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

Nettoyer les bornes de la batterie avec une brosse métallique. Appliquer de la graisse diélectrique ou une graisse équivalente sur les bornes de batterie pour les protéger de l'oxydation.

Inspection de la batterie

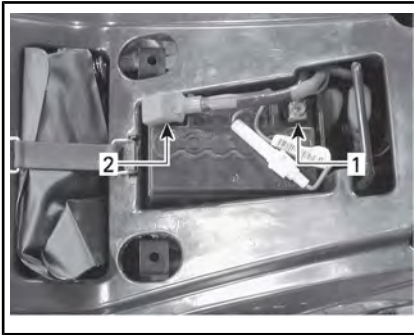
Inspecter les connexions de la batterie pour vérifier qu'elles sont bien serrées et propres.

Inspecter le support de la batterie

Dépose de la batterie

⚠ ATTENTION Respectez toujours cette séquence de démontage; débranchez d'abord le câble négatif NOIR (-).

Débrancher le câble négatif NOIR (-) en premier, puis le câble positif ROUGE (+).



1. NOIR (-)
2. ROUGE (+)

Retirer la batterie du véhicule.

Nettoyage de la batterie

Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlevez la rouille sur les cosses de câbles et les bornes de la batterie. Le dessus de la batterie peut être nettoyé au moyen d'une brosse douce et d'un savon antigraisse ou d'un mélange d'eau et de bicarbonate de soude.

Appliquez de la GRAISSE DIÉLECTRIQUE (N/P 293 550 004) ou une graisse équivalente sur les bornes de batterie pour les protéger de l'oxydation.

Installation de la batterie

Remettez la batterie dans le véhicule.

AVIS Rebrancher le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-).

Fusible

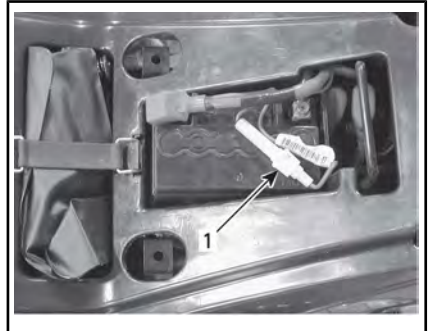
Remplacement des fusibles

AVIS Ne pas utiliser un fusible de calibre supérieur; cela pourrait causer des dommages importants au système électrique.

Le système électrique est protégé par un seul fusible de 15 ampères.

Si un fusible est ouvert (ou grillé), le remplacer par un autre de même calibre.

Un porte-fusible en ligne se trouve sur le câble ROUGE (+) de batterie.



1. Porte-fusible

Pour remplacer le fusible, presser légèrement les deux moitiés du porte-fusible ensemble tout en les faisant tourner en sens antihoraire.

Feux

Remplacement des ampoules de feu de jour

DS 70 et DS 90

! **ATTENTION** Toujours mettre l'interrupteur d'allumage à OFF avant de remplacer une ampoule défectueuse.

Vérifiez le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.



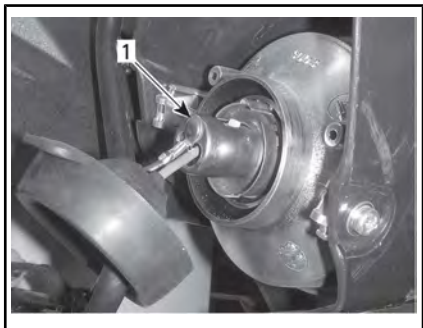
RETIRER LE PROTECTEUR DE CAOUTCHOUC

1. Protecteur de caoutchouc



TIRER SUR L'AMPOULE POUR LA RETIRER ET LA REMPLACER

1. Ampoule



APPUYER ET FAIRE TOURNER LA DOUILLE DE L'AMPOULE EN SENS ANTI-HORAIRE.

1. Douille d'ampoule

Roues dentées et chaîne d'entraînement

Inspection des roues dentées et de la chaîne d'entraînement

AVIS Remplacer la chaîne et les roues dentées en même temps pour éviter leur usure prématurée.

AVIS Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.

Chaîne d'entraînement

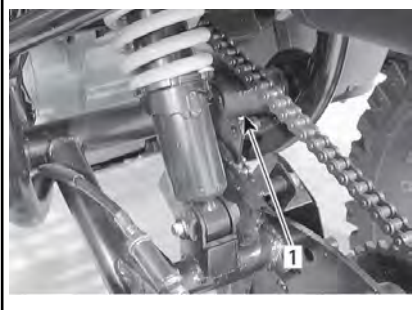
Inspecter la chaîne pour déceler des liens et des rouleaux endommagés.

Remplacer la chaîne si un quelconque dommage est décelé.

Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et régler la tension si nécessaire. Se reporter à **RÉGLAGE DE LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT**.

Rouleau

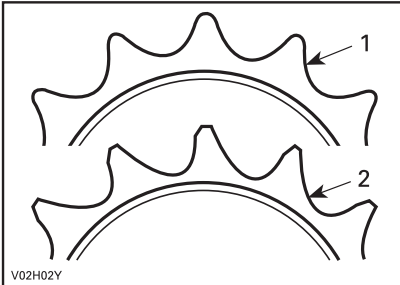
Inspecter le rouleau de la chaîne d'entraînement autour du pivot de bras oscillant pour détecter une usure excessive ou des dommages. Remplacez-les au besoin.



1. Rouleau de chaîne d'entraînement

Roues dentées

Vérifier l'essieu de la roue dentée et le pignon pour détecter toute déformation, usure excessive ou autres dommages. Remplacez-les au besoin.



1. Bon
2. Remplacer

Lubrification de la chaîne d'entraînement

La chaîne d'entraînement devrait être inspectée pour en assurer la bonne lubrification avant chaque randonnée.

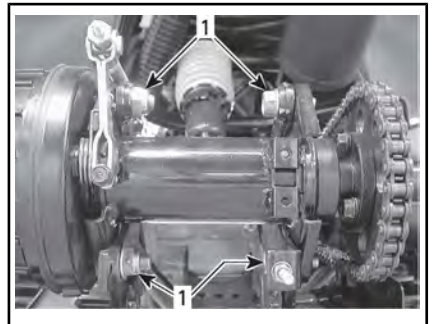
Lubrifier en utilisant du lubrifiant à chaîne du commerce.

Réglage de la chaîne d'entraînement

La chaîne d'entraînement devrait être inspectée pour en assurer le bon réglage avant chaque randonnée.

AVIS Ne jamais régler la chaîne d'entraînement avec le conducteur assis sur le véhicule. Retirer toute charge sur le véhicule.

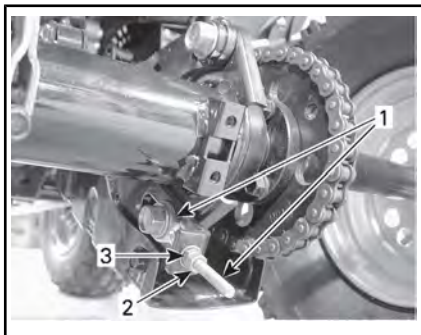
1. Placer le véhicule sur une surface horizontale et mettre la boîte de vitesses au POINT MORT.
2. Vérifier l'état de la chaîne d'entraînement.
3. Desserrer les boulons de verrouillage de l'essieu arrière.



TYPIQUE — ESSIEU ARRIÈRE

1. Boulons de verrouillage
4. Desserrer l'écrou de verrouillage du dispositif de réglage de la chaîne.
5. Pour les modèles dotés d'un tendeur de chaîne, dégager le tendeur de la chaîne et le maintenir dégagé pour détendre la chaîne jusqu'à ce que le réglage soit terminé.

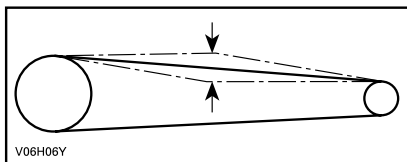
6. Tourner l'écrou du dispositif de réglage de chaîne jusqu'à ce que le réglable approprié soit obtenu.



TYPIQUE

1. Dispositif de réglage de chaîne
2. Contre-écrou de dispositif de réglage de chaîne
3. Écrou de dispositif de réglage de chaîne

La déflexion de la chaîne d'entraînement devrait être entre 44 mm à 57 mm vers le haut et vers le bas.



JEU : 44 mm à 57 mm

7. Une fois le réglage approprié obtenu, serrer le contre-écrou du dispositif de réglage de chaîne.
8. Serrer les boulons de verrouillage de l'essieu au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Boulons de verrouillage de l'essieu moteur	69 Nm \pm 7 Nm

9. Pour les modèles dotés d'un tendeur de chaîne, relâcher le tendeur sur la chaîne.

Pneus et roues

Pression des pneus

⚠ AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Respectez toujours les pressions recommandées. **NE** laissez **JAMAIS** la pression des pneus sous le minimum. Le pneu pourrait se déloger de la jante. Comme ce sont des pneus à basse pression, il faut employer une pompe manuelle.

Vérifiez la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifiez la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la trousse d'outils.

PRESSION DES PNEUS	
AVANT ET ARRIÈRE	
MINIMUM	25 kPa
MAXIMUM	35 kPa

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des roues

Il faut parfois retirer les écrous de roue et enduire les goujons de lubrifiant antigrippage pour faciliter une éventuelle dépose. Cela est particulièrement important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue.

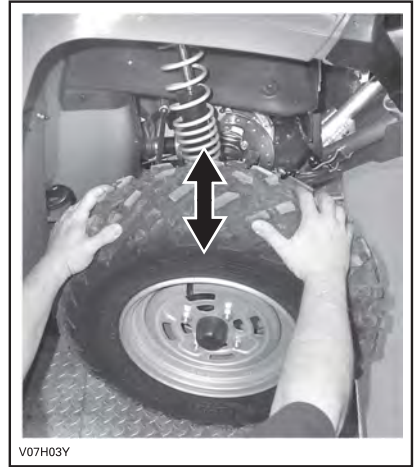
Retirer un écrou à la fois, le lubrifier, le remettre en place, puis le resserrer.

Vérifier si les pneus et les jantes sont endommagés et usés.

Remplacez-les au besoin.

État des roulements de roue

Exercer un mouvement de va-et-vient à la partie supérieure de chaque roue pour vérifier s'il y a du jeu. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé si on décèle un jeu.



V07H03Y

TYPIQUE

Démontage et installation de la roue

Desserrer les écrous de roue sans toutefois les déposer. Lever le véhicule et placer un support sous le véhicule. Retirer les écrous de roue, puis retirer la roue.

Lors de l'installation, il est recommandé d'appliquer du LOCTITE 767 (LUBRIFIANT ANTIGRIPIANT) (N/P 293 800 070) sur les filetages des goujons de montage des roues. Serrer les écrous progressivement, en ordre entrecroisé, puis au couple de serrage prescrit.

PRODUIT RECOMMANDÉ

LOCTITE 767 (LUBRIFIANT ANTIGRIPIANT) (N/P 293 800 070)

COUPLE DE SERRAGE

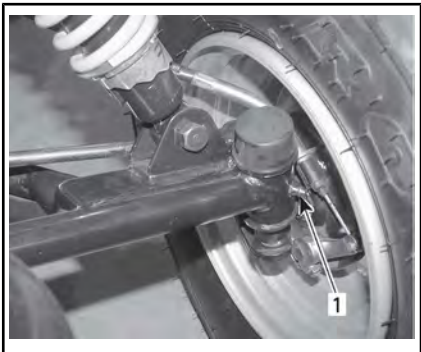
Écrous de roue	40 Nm \pm 4 Nm
----------------	------------------

Système de direction

Lubrification des fusées avant

DS 70 et DS 90

Lubrifier les fusées avant. Utiliser DE LA GRAISSE SYNTHÉTIQUE POUR SUSPENSION (N/P 779163) ou un produit équivalent. La fusée est dotée d'un graisseur.



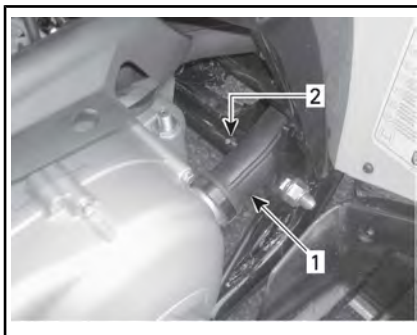
TYPIQUE

1. Raccord de graissage

Lubrification de la suspension

Suspension arrière

Lubrifier les pivots du bras oscillant. Utiliser DE LA GRAISSE SYNTHÉTIQUE POUR SUSPENSION (N/P 779163) ou un produit équivalent.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Conduit CVT
2. Raccord de graissage

Freins mécaniques (DS 70 et DS 90)

Inspection des freins mécaniques

! AVERTISSEMENT

Toute réparation du système de freinage doit être effectuée par un concessionnaire Can-Am autorisé.

! ATTENTION Les freins peuvent être très chauds après une utilisation prolongée du véhicule et peuvent provoquer des brûlures. Attendez que les freins refroidissent.

Vérifier le jeu de la manette de frein (les deux manettes), et régler au besoin.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

! AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Vérifier le fonctionnement des manettes; elles devraient bouger aisément et offrir une sensation ferme lorsque les freins sont serrés.

Si un bon réglage est impossible, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Inspecter les câbles de frein pour déceler s'ils sont usés, pincés ou effilochés.

Remplacer tout câble usé, effiloché ou autrement endommagé,

Lubrifier les câbles à l'aide d'un lubrifiant à base de silicone pour réduire l'usure prématurée et assurer le bon mouvement du câble.

⚠ AVERTISSEMENT

Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation de tout autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, peut rendre les câbles de frein collants ou raides.

Demander à votre concessionnaire Can-Am autorisé d'inspecter les segments de frein pour déceler de l'usure ou des dommages.

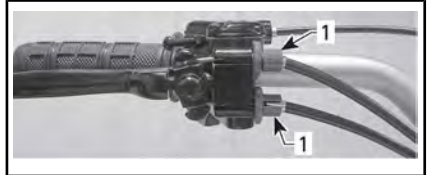
ÉPAISSEUR MINIMALE DES SEGMENTS DE FREIN

AVANT ET ARRIÈRE	1,5 mm
------------------	--------

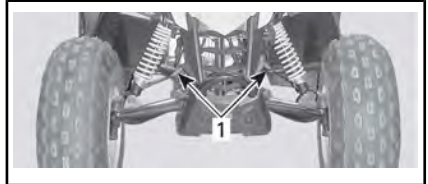
Si vous décelez un problème au niveau des freins, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

Réglage de la manette de frein avant

Serrer complètement toutes les vis de réglage sur les câbles de frein.



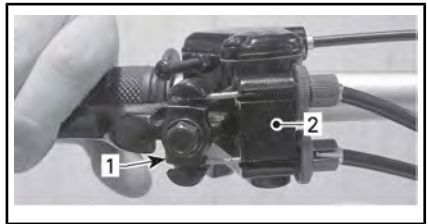
1. Vis de réglage sur la manette



1. Vis de réglage sur les câbles

Enfoncer la manette de frein.

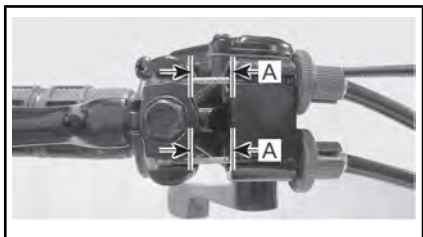
Régler la liaison de câble de manière à ce qu'elle soit parallèle au support de câble. Tourner les vis de réglage sur le câble (pas sur la manette) au besoin.



1. Liaison de câble
2. Support de câble

En utilisant les vis de réglage sur la manette, régler le jeu du câble.

RÉGLAGE DU CÂBLE DE FREIN	
JEU	10 mm à 12 mm



A. 10 mm à 12 mm

Serrer tous les verrouillages des vis de réglage.

Réglage de la manette de frein arrière

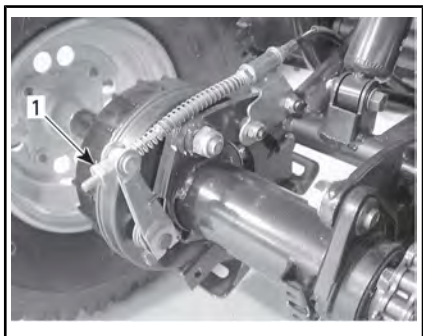
Stationner le véhicule sur une surface horizontale.

Bloquez les roues avant.

Mettre la boîte de vitesses au point mort.

Soulever l'arrière du véhicule jusqu'à ce que les roues arrière ne touche plus le sol. Soutenir le véhicule au moyen d'un support approprié.

Faire tourner les roues arrière manuellement et serrer l'écrou du régulateur de câble jusqu'à ce qu'une légère résistance, mais bien réelle, soit ressentie.



1. Dispositif de réglage de câble de frein

Serrer complètement la manette des freins arrière à quelques reprises et vérifier si la résistance des freins est toujours présente et légère. Régler à nouveau le câble de frein jusqu'à ce que la résistance demeure stable.

Vérifier si la manette de frein fonctionne correctement et si elle revient dans sa position d'origine.

Abaisser le véhicule sur le sol.

Freins hydrauliques (DS 90 X)

! AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage initiale. Redoubler de prudence.

Inspection des freins hydrauliques

! AVERTISSEMENT

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour l'entretien ou toute réparation du système de freinage.

! ATTENTION Les freins peuvent être très chauds après une utilisation prolongée du véhicule. Attendez que les freins refroidissent.

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier :

- Le niveau de liquide de frein
- Le système de freinage ne présente aucune fuite

- Si les freins sont spongieux.
- Si les freins sont propres.
- Si les disques sont très usés, ainsi que l'état de leur surface.
- Si les plaquettes de frein sont usées, endommagées ou desserrées.

Demander à votre concessionnaire Can-Am autorisé d'inspecter les plaquettes de frein pour déceler de l'usure ou des dommages.

Épaisseur minimale des plaquettes de frein	1 mm
--	------

Si vous décelez un problème au niveau des freins, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

Liquide de frein recommandé

Utilisez toujours un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

AVIS Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, n'utilisez pas de liquide autre que celui recommandé et ne mélangez pas différents liquides pour le remplissage.

Niveau du liquide de frein

Les réservoirs de liquide de frein sont situés sur le guidon, au-dessus des manettes de frein.



RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN ARRIÈRE GAUCHE



RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN AVANT DROIT

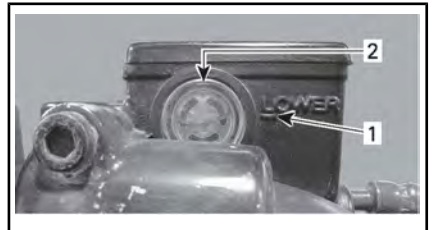
Tourner le guidon de direction droit devant pour faire en sorte que les réservoirs soient de niveau.

Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, vérifiez le niveau du liquide de frein dans le réservoir. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.

REMARQUE : Le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.

Ajoutez du liquide au besoin. **Évitez tout remplissage excessif.**

Nettoyez le bouchon de remplissage avant de le retirer.



TYPIQUE

1. Minimum
2. Maximum

AVIS N'utilisez que du liquide pour frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. N'utilisez pas de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE : Si le niveau est bas, cela peut indiquer qu'il y a des fuites ou que les plaquettes sont usées. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

Inspectez l'état du soufflet de la manette. Rechercher toute fissure, déchirure ou autre dommage. Le remplacer s'il est endommagé.

Répéter cette opération pour l'autre réservoir.

Châssis

Fixations de châssis

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Resserrer au besoin.

SOINS DU VÉHICULE

Soins d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin, il faut le rincer à l'eau douce pour le préserver, ainsi que ses composants, de la corrosion. La lubrification des pièces métalliques est fortement recommandée. Utilisez un LUBRIFIANT ANTI-CORROSION (N/P 779168).

Cette opération doit être effectuée à la fin de chaque journée d'utilisation.

Après une randonnée dans la boue, on recommande de rincer le véhicule ainsi que ses composants, et de nettoyer les feux de jour. Voir *NETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE*.

Nettoyage et protection du véhicule

AVIS Laver le véhicule à l'eau chaude et au savon. N'utilisez jamais un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION SEULEMENT** (avec un tuyau d'arrosage par exemple). Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques et mécaniques.

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, laver les pièces de carrosserie en utilisant de l'eau chaude et un détergent doux. Appliquer une cire non abrasive.

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE



AVERTISSEMENT

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire ou distributeur Can-Am autorisé tel que prescrit dans le *CALENDRIER D'ENTRETIEN*.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de quatre mois, il faut le remiser adéquatement.

Lorsque vous utilisez votre véhicule après un remisage, un entretien après remisage est nécessaire.

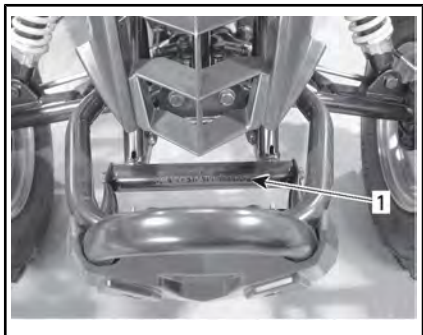
Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour faire faire la préparation présaisonnière de votre véhicule ou pour l'entreposage.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Les composants principaux de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte. Le concessionnaire Can-Am autorisé a également besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

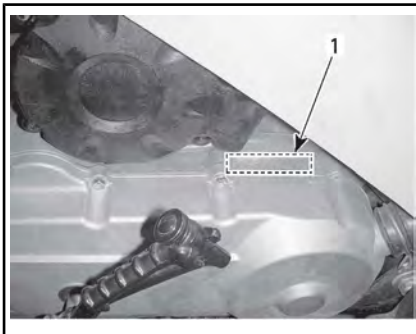
Emplacement du numéro d'identification du véhicule



TYPIQUE — AVANT DU VÉHICULE

1. VIN

Emplacement du numéro d'identification du moteur



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Numéro d'identification du moteur

RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT

Il est interdit de trafiquer le système

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes :

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'un tel dispositif ou élément de conception a été enlevé ou rendu inopérant par toute personne.

Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de trafiquage :

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS ¹		
Bruit	Pression acoustique (L_{pA})	80 dB à 4 000 tr/min (incertitude (K_{WA}) 3 dB)
Vibration	Système main-bras	3,41 m/s ² à 4 000 tr/min (incertitude 1,705 m/s ²)
	Tout le corps sur le siège	<0,5 m/s ² à 4 000 tr/min
¹ : Les valeurs des émissions sonores et des vibrations sont mesurées conformément à la norme EN 15997:2011 sur une surface pavée, au point mort.		

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EC



565 de la Montagne Street
Valcour (Québec) J0E 2L0
Canada

www.brp.com

Déclaration de conformité UE

Représentant autorisé : BRP Europe N.V., Skaldenstraat 125, Gent, Belgium, 9042.

Cette déclaration de conformité est présentée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les véhicules **tout-terrain (VTT)** de l'année modèle 2021 portant la marque **CE** et un numéro d'identification du véhicule (NIV) de 17 caractères dans le format **3JBxxxxxMxxxxxxx** sous les noms commerciaux de Can-am DS sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des directives et règlements suivants :

La directive 2006/42/CE sur les machines telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive 2019/1243/UE	ISO 12100:2010 & EN 15997:2011
La réglementation (UE) 2016/1628 sur les engins mobiles non routiers (NRMM) concernant les polluants gazeux	
La directive 2014/30/CE sur la compatibilité électromagnétique telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive (UE) 2018/1139	CISPR 12:2007/A1:2009 & IEC 61000-6-1:2005 ou Version UN R10.04 ou plus récente
La directive 2006/66/CE concernant les batteries telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive (UE) 2018/849	
La directive 2014/53/CE sur les équipements radio, telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive 2018/1139/CE (si doté d'une clé avec radiofréquence D.E.S.S.)	EN 300 330-2 et EN 60950-1

Renald Plante, ing.
Directeur, Développement de produits, VTT Can-Am et
Spyder Bombardier Produits Récréatifs inc.

Valcour, QC, Canada

29 janvier 2020

scf-000 LYNX SEADOG EVARIDE ROTAX CAN-AM

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ -
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE**

***LAISSER VIDE POUR LE MARQUAGE DE CONFORMITÉ
EURASIATIQUE
LE CAS ÉCHÉANT***

SPÉCIFICATIONS

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
MOTEUR		
Type		4 temps, refroidi à l'air forcé
Nombre de cylindres		Simple cylindre horizontal
Cylindrée		89,53 cm ³
Nombre de soupapes		2
Jeu des soupapes	Admission	0,02 mm
	Échappement	0,03 mm
Démarrage		Démarrreur électrique/au pied
Huile à moteur	Type	Consultez la rubrique <i>HUILE MOTEUR RECOMMANDÉE</i> dans la section <i>PROCÉDURES D'ENTRETIEN</i>
	Contenance	Changement d'huile avec le filtre : 945 ml
TRANSMISSION		
Boîte de vitesses		Boîte à variation continue (CVT)
BOÎTE DE VITESSES		
Type		3 positions : marche avant, point mort et marche arrière
Huile de boîte de vitesses	Type	HUILE MINÉRALE D'ENGRENAGE DE HAUTE QUALITÉ (N/P 779155) ou une huile 75W90 équivalente.
	Contenance	165 ml
SYSTÈME D'ALIMENTATION		
Carburateur	Type	PTE
Régime de ralenti		1 700 ± 100 tr/min

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
Carburant	Type	Essence sans plomb
	Indice d'octane	Indice 87 AKI affiché à la pompe (92 RON) - Se reporter à <i>SPÉCIFICATIONS DE CARBURANT</i>
Réservoir d'essence	Contenance	6 L
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Type d'allumage		ADI (allumage à décharge inductive)
Bougie	Marque et type	NGK CR7HSA ou l'équivalent
	Écartement des électrodes	0,6 mm à 0,7 mm
	Quantité	1
Batterie	Type	Sans entretien
	Volt	12 volts, 4 A•h
Système de démarrage		Démarrateur électrique/démarrateur au pied
Ampoule de feu de jour		2 x 5 W
Feu arrière et feu de freinage	DS 70 DS 90	DEL
	DS 90 X	S. O.
Fusible	Principal	15 A
SUSPENSION		
Type	Avant	Suspension indépendante à triangle en A. DS 90 X : Double triangle en A
	Arrière	Bras oscillant rigide

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
Course	Avant	86 mm DS 90 X : 178 mm
	Arrière	160 mm DS 90 X : 229 mm
Amortisseur		Huile DS 90 X : HPG
PNEUS		
Pression	Avant	Minimum : 25 kPa Maximum : 35 kPa
	Arrière	
Dimensions	Avant	19 x 7-8 DS 90 X : 20 x 6-10
	Arrière	18 x 9,5-8 DS 90 X : 18 x 10,5-8
JANTES		
Dimensions	Avant	8 x 5,5 DS 90 X : 10 x 5,5
	Arrière	8 x 7 DS 90 X : 8 x 8,5
Couple de serrage des écrous de roue	Avant et arrière	40 Nm \pm 4 Nm
FREINS		
Avant		Tambour mécanique DS 90 X : hydraulique, disque
Arrière		Tambour mécanique DS 90 X : hydraulique, disque
Mécanisme de frein de stationnement		Manette de frein gauche avec frein de stationnement

MODÈLE		DS 70 DS 90 DS 90 X
DIMENSIONS ET POIDS		
Poids à sec	DS 70 DS 90	111 kg
	DS 90 X	133 kg
Charge maximale permise		70 kg
Longueur hors tout		152 cm
Largeur hors tout		91 cm DS 90 X : 111 cm
Hauteur hors tout		93,5 cm DS 90 X : 97 cm
Empattement		100 cm DS 90 X : 102,4 cm
Garde au sol		11,5 cm

DÉPANNAGE

LIGNES DIRECTRICES DE DÉPANNAGE

LE MOTEUR NE TOURNE PAS AU DÉMARREUR

1. Le commutateur d'allumage est sur la position OFF.
 - Mettez le commutateur sur ON.
2. Fusible grillé.
 - Vérifier le fusible d'alimentation principale.
3. Batterie faible ou connexions desserrées.
 - Vérifier les connexions et l'état des bornes.
 - Faites vérifier la batterie.
 - Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

1. L'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à la position OFF.
 - Mettre l'interrupteur sur ON.
2. Mélange trop pauvre pour démarrer un moteur froid.
 - Vérifier le niveau de carburant dans le réservoir et exécuter la procédure de démarrage d'un moteur froid, particulièrement l'usage de l'étrangleur.
3. Moteur noyé (la bougie est humide lorsqu'on l'enlève).
 - Lorsque le moteur ne démarre pas après plusieurs tentatives, le moteur peut être noyé de carburant. Procédez comme suit :
 - Mettez l'interrupteur d'allumage en position ON et vérifiez que le volet d'air n'est pas mis.
 - Serrez et maintenez à fond le levier d'accélérateur pour démarrer le moteur.
 - Dès que le moteur démarre, relâchez le levier d'accélérateur. Ne faites pas monter le moteur en régime.
 - Si le moteur ne démarre pas :**
 - Débranchez le câble de la bougie.
 - Enlevez la bougie.
 - Faites tourner le moteur plusieurs fois.
 - Installez une bougie neuve si possible ou nettoyez et séchez la bougie retirée.
 - Faites démarrer le moteur comme expliqué ci-dessus. Si le moteur ne démarre toujours pas, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.
 - S'assurer qu'il n'y a pas de carburant dans l'huile moteur à cause du moteur noyé, auquel cas, remplacer l'huile moteur.

4. L'essence ne parvient pas au moteur (bougie sèche lorsqu'on l'enlève).
 - Vérifier le niveau du réservoir de carburant; tourner le robinet de carburant en position « ON » (essayer également la position « RES ». Il peut y avoir une panne de la pompe à essence ou du carburateur.
 - Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.
5. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).
 - Enlever la bougie du moteur, puis la remettre en place en rebranchant le capuchon de bougie.
 - S'assurer que l'interrupteur d'allumage est en position ON et que le l'interrupteur d'arrêt d'urgence est en position RUN (marche).
 - Mettez la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrez. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacez la bougie.
 - Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.
6. Compression du moteur.
 - Lorsque vous utilisez le démarreur au pied, vous devez sentir des « cycles » de résistance à mesure que le piston atteint le au point mort haut (compression). Si aucune pulsation ne se fait sentir, c'est qu'il y a une importante perte de compression. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR

1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.
 - Nettoyez la bougie et vérifiez son degré thermique. Remplacez-les au besoin.
2. L'essence ne parvient pas au moteur.
 - Vérifier les éléments indiqués dans LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.
3. Réglage du carburateur
 - Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

4. Surchauffe du moteur.

- *Si le moteur a tendance à surchauffer, essayez les méthodes suivantes :*
 - *Réduisez la vitesse du véhicule, mais gardez assez de vitesse pour que le moteur ait suffisamment d'air pour refroidir. Si le moteur continue de surchauffer après une minute environ, arrêtez le véhicule.*
 - *Mettez le frein de stationnement et arrêtez le moteur.*
 - *Laissez le moteur refroidir.*
 - *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am aussitôt que possible.*
- *Si la surchauffe persiste, communiquer avec un concessionnaire Can-Am agréé.*

5. Filtre à air/boîtier de filtre à air colmaté ou sale.

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Au besoin, remplacer le filtre à air.*
- *Vérifiez le conduit d'admission d'air.*

6. Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.*

RETOURS DE FLAMME

1. Le système d'échappement fuit.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

2. Le moteur tourne en surchauffe.

- *Reportez-vous à MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.*

3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

4. Réglage inapproprié du carburateur.

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

RATÉS D'ALLUMAGE

1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.
 - *Nettoyez la bougie et vérifiez son degré thermique. Remplacez-les au besoin.*
2. Présence d'eau dans l'essence.
 - *Videz le système d'alimentation et remplissez-le d'essence neuve.*

LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. Moteur.
 - *Reportez-vous à MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.*
2. Frein de stationnement.
 - *S'assurer que le levier de verrouillage des freins est complètement désengagé.*
3. Filtre à air/boîtier de filtre à air colmaté ou sale.
 - *Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Au besoin, remplacer le filtre à air.*
 - *Vérifiez le conduit d'admission d'air.*
4. Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.
 - *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.*

LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

1. La boîte de vitesses est au POINT MORT (N).
 - *Engager la boîte de vitesses en MARCHE ARRIÈRE (R) ou MARCHE AVANT (F).*
2. La boîte CVT est défaillante.
 - *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.*
3. Présence d'eau dans le logement de la boîte CVT.
 - *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.*

***Cette page est
vierge intentionnellement***

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : 2021 CAN-AM® VTT

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** »)* garantit ses VTT Can-Am 2021 vendus par les concessionnaires de VTT Can-Am autorisés (tel que défini ci-après) aux États-Unis et au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) Le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations décrites dans le Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Pour les composants du système des gaz d'échappement, reportez-vous à *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est respectée :

- Le VTT Can-Am 2021 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue (« **le concessionnaire VTT Can-Am** »);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;
- Le VTT Can-Am 2021 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé;
- Le VTT Can-Am 2021 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT Can-Am dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire Can-Am dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un défaut, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main d'œuvre encouru par un concessionnaire Can-Am VTT et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation co-

ncernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire Can-Am autorisé.

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

* Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

© 2020 Bombardier Produits Récréatifs Inc. Tous droits réservés.

®MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP »)* garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, est conforme à deux conditions :

1. Ils sont conçus, fabriqués et équipés de telle sorte qu'ils sont conformes au moment de la vente à l'acheteur final avec les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.
2. Ils sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication qui peuvent les empêcher de répondre aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Si la condition de garantie est remplie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires Can-Am agréés, sauf pour des réparations d'urgence, tel que requis par l'article 2 de la liste suivante.

En tant que fabricant, certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP tant que l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel à sa configuration appropriée dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la demande de garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de toute essence qui est couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que cette essence pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel et l'opérateur peut facilement trouver l'essence appropriée. Reportez-vous la section Entretien et celle sur les spécifications de l'essence.

Période de garantie liée aux émissions

La Garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants liés aux émissions d'échappement	250	30	2 500
Composants liés au système de récupération des vapeurs d'essence	S. O.	24	S. O.

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé par un moteur y compris les composants suivants :

1. Pour les émissions d'échappement, les composants en lien avec les émissions comprennent des pièces de moteur liées aux systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme un composant du système de récupération des vapeurs d'essence :
 - Réservoir d'essence
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite de carburant
 - Raccords de canalisation de carburant
 - Fixations*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électroniques*
 - Diaphragmes de commande à dépression*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*

- Robinets de purge
 - Tuyaux de vapeur
 - Séparateur liquide/vapeur
 - Filtre à charbon actif
 - Supports de montage du réservoir à charbon actif
 - Port de connexion de purge du carburateur
4. Les composants en lien avec les émissions comprennent également toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de la portée

En tant que fabricant, certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée de la part du propriétaire ou de l'exploitant, soit accidentellement pour lequel le fabricant n'a aucune responsabilité ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation par l'utilisateur du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions au sujet de votre droits et les responsabilités de garantie, veuillez contacter Bombardier Produits Récréatifs au 1 888 272-9222.

*En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence

** Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : 2021

CAN-AM® VTT

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** »)* garantit ses VTT Can-Am 2021 vendus par des distributeurs ou des concessionnaires autorisés par BRP à distribuer des VTT Can-Am (« **distributeur/concessionnaire VTT Can-Am** ») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (« **EEE** » : États membres de l'Union Européenne, Norvège, Islande et Liechtenstein), des pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CEI** ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, contre tout vice dans les matériaux ou la fabrication pendant la période décrite et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) Le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les incon vénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Rien dans ces modalités de la garantie devraient être utilisés pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la Competition and Consumer Act 2010 (Cth), y compris l'Australian Consumer Law ou toute autre loi, où de le faire serait contraire à cette loi, ou faire en sorte qu'une partie des présentes modalités soit non avenue. Les avantages qui vous sont donnés sous cette garantie limitée sont en plus des autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits viennent avec des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de l'Australian Consumer Law. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit d'avoir les produits réparés ou remplacés si les produits ne parviennent pas à être de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est respectée :

- Le VTT Can-Am 2021 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am autorisé;
- Le VTT Can-Am 2021 doit être acheté dans le pays ou le regroupement de pays de résidence de l'acheteur; et
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un défaut; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

* Pour le territoire couvert par cette garantie limitée, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou ses sociétés affiliées.

© 2020 Bombardier Produits Récréatifs Inc. Tous droits réservés.

®MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : 2021 CAN-AM® VTT

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** »)* garantit ses véhicules tout-terrain Can-Am 2021 vendus par des distributeurs ou des concessionnaires agréés par BRP à distribuer des véhicules tout-terrain Can-Am (« **distributeur/concessionnaire de véhicules tout-terrain Can-Am** ») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« **EEA** »), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CIS** ») (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, contre tout défaut dans les matériaux et la fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) Le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou locative.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est respectée :

- Le VTT Can-Am 2021 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am autorisé;
- Le VTT Can-Am 2021 doit être acheté dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans le CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire VTT Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise en dehors de l'EEE, CÉI, ou en Turquie le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

En cas de conflit ou de problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre le problème directement chez le concessionnaire/distributeur VTT Can-Am autorisé. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique **NOUS CONTACTER** de ce guide.

* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres sociétés affiliées de BRP distribuent et offrent les services liés aux produits.

© 2020 Bombardier Produits Récréatifs Inc. Tous droits réservés.

®^{MC} et le logo de BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

MODALITÉS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les modalités suivantes ne sont applicables qu'aux produits vendus en France :

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de marchandises similaires à cet égard et, le cas échéant :
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. De plus, BRP et ses sociétés affiliées pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez contacter BRP :

Par courriel : **privacyofficer@brp.com**

Par courrier : BRP

Conseiller juridique principal, protection des renseignements personnels
726 St-Joseph
Valcourt QC
Canada
J0E 2L0

NOUS CONTACTER

www.brp.com

Asie

Room 4609, Tower 2,
Grand Gateway 3 Hong Qiao
Road Shanghai,
Chine 200020

21F Shinagawa East One Tower
2-16-1 Konan, Minatoku-ku,
Tokyo 108-0075
Japon

Europe

Skaldenstraat 125
B-9042 Gent
Belgique

Itterpark 11
D-40724 Hilden
Allemagne

ARTEPARC Bâtiment B
Route de la côte d'Azur, Le Canet
13590 Meyreuil
France

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Norvège

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

Spinnvägen 15
903 61 Umeå
Suède

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne
Suisse

Amérique du Nord

565 de la Montagne Street
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Sa De Cv, Av. Ferrocarril 202
Parque Ind. Querétaro, Lote2-B
76220
Santa Rosa Jáuregui, Oro., Mexique
Sturtevant, Wisconsin, U.S.A.
10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177
États-Unis

Océanie

6 Lord Street
Lakes Business Park
Botany, NSW 2019
Australie

3B Echelon Place, East Tamaki,
Auckland 2013,
Nouvelle-Zélande

Amérique du Sud

Rua James Clerck Maxwell, 230
TechnoPark Campinas SP 13069-380 Brésil

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si votre adresse a changé ou si vous êtes le nouveau propriétaire du VTT, assurez-vous d'en aviser BRP :

- En communiquant avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
- **Amérique du Nord seulement** : en appelant au 1 888 272-9222.
- Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la rubrique *CONTA-CTEZ-NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Même après l'expiration de la garantie limitée, il est très important d'informer BRP qui pourra ainsi contacter le propriétaire du VTT si nécessaire, par exemple lorsque des rappels de sécurité sont effectués. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : Si votre VTT est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire agréé Can-Am. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

CHANGEMENT DE ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de modèle

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

**ANCIENNE ADRESSE
OU PROPRIÉTAIRE PRÉCÉDENT :**

NOM

N° RUE APT

VILLE ÉTAT/PROVINCE CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

**NOUVELLE ADRESSE
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :**

NOM

N° RUE APT

VILLE ÉTAT/PROVINCE CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

V00A2F

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

CHANGEMENT DE ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de modèle

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

**ANCIENNE ADRESSE
OU PROPRIÉTAIRE PRÉCÉDENT :**

NOM

N° RUE APT

VILLE ÉTAT/PROVINCE CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

**NOUVELLE ADRESSE
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :**

NOM

N° RUE APT

VILLE ÉTAT/PROVINCE CODE POSTAL

PAYS TÉLÉPHONE

V00A2F

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

***Cette page est
vierge intentionnellement***

CHANGEMENT DE ADRESSE

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE



NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de modèle

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

ANCIENNE ADRESSE
OU PROPRIÉTAIRE PRÉCÉDENT :

NOM

N°

RUE

APT

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N°

RUE

APT

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

V00A2F

CHANGEMENT DE ADRESSE

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE



NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de modèle

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

ANCIENNE ADRESSE
OU PROPRIÉTAIRE PRÉCÉDENT :

NOM

N°

RUE

APT

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N°

RUE

APT

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

V00A2F

***Cette page est
vierge intentionnellement***

N° MODÈLE VTT _____

VÉHICULE

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (N.I.V) _____

MOTEUR

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

**Date d'expiration
de la garantie** _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

Vérifier avec le concessionnaire que le véhicule a bien été enregistré auprès de BRP.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :

⚠ AVERTISSEMENT

Indique une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si vous ne l'évitez pas.

⚠ AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.

Vous devez être prudent, sinon une collision ou un renversement pourrait survenir rapidement, même lors de manœuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

DES BLESSURES GRAVES OU LA MORT

sont possibles si vous ne respectez pas ces instructions :

- **AVANT DE CONDUIRE CE VÉHICULE, LISEZ CE GUIDE DU CONDUCTEUR, TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ DU PRODUIT ET REGARDEZ LA VIDÉO DE SÉCURITÉ.**



- **NE JAMAIS UTILISER CE VÉHICULE SANS LES INSTRUCTIONS QUI S'IMPOSENT.**
Suivez un cours de formation certifié.
- **NE DÉPASSEZ JAMAIS LE NOMBRE MAXIMAL DES PASSAGERS DU VÉHICULE**
- **Ce véhicule tout-terrain est exclu de la RÉGLEMENTATION (UE) 2016/162**

- **AVEC LES MODÈLES UNE PLACE, NE JAMAIS TRANSPORTER DE PASSAGERS.**

Le risque de perdre la maîtrise augmente avec le fait de transporter un passager.

- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR DES SURFACES ASPHALTÉES.**

Le risque de perdre la maîtrise augmente si vous conduisez ce véhicule sur des surfaces asphaltées.

- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR LES ROUTES PUBLIQUES.**

Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule si vous utilisez ce véhicule sur une route publique.

- **LE CONDUCTEUR ET LE PASSAGER (modèles MAX) DOIVENT TOUJOURS PORTER UN CASQUE APPROUVÉ,** des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

- **N'UTILISEZ JAMAIS LE VÉHICULE SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL OU DE LA DROGUE.**

Ces substances augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.

- **NE JAMAIS CIRCULER À UNE VITESSE EXCESSIVE.**

Le risque de perdre le contrôle augmente si le véhicule circule à des vitesses trop élevées pour le terrain, la visibilité et l'expérience du conducteur.

- **NE JAMAIS FAIRE DE CABRÉS, DE SAUTS NI D'AUTRES CASCADES.**

